
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mardi 2 mai 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Olivier Coste, M^{me} Diane Demierre, MM. Jean-Marc Guscetti, Guy Jousson, Jean-Pierre Oberholzer, Paul Oberson et François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 20 avril 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 mai et mercredi 3 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé les changements suivants à notre ordre du jour. Nous commencerons par voter l'urgence du projet d'arrêté N° 5, de M^{me} Liliane Johner, MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Guy Savary et Christian Zaugg: «Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève». Ensuite, nous continuerons avec les propositions du Conseil administratif, notamment la proposition N° 52; nous sommes obligés de faire passer les propositions du Conseil administratif, puisque, parmi celles-ci, il y a une demande de crédit complémentaire qui est extrêmement urgente. Puis nous enchaînerons sur le troisième débat concernant la proposition N° 47, «En ville, sans ma voiture!»

Monsieur Kanaan, demandez-vous la parole?

M. Sami Kanaan (S). Oui, Madame la présidente, puisque le bureau a pris l'initiative de transformer ces séances supplémentaires en séances ordinaires, tel que cela a été indiqué dans la *Feuille d'avis officielle*, avec un ordre du jour spécifique. Vous avez appliqué toutes les règles habituelles liées à un ordre du jour d'une session ordinaire. Le projet d'arrêté N° 5 a été déposé à la session précédente, donc l'acceptation de l'urgence n'est même plus nécessaire pour le faire figurer à l'ordre du jour de ce soir. Ce projet d'arrêté doit donc être traité normalement, à cette séance-ci, ce qui nous évite de faire un débat sur la clause d'urgence. Il y a des nouveaux points à l'ordre du jour, dont celui-ci, parmi d'autres.

La présidente. Monsieur Kanaan, ce projet d'arrêté est annoncé comme urgent, et l'urgence sera débattue.

M. Sami Kanaan. Madame la présidente, il l'était à la dernière séance pour la dernière séance. Vous n'avez pas eu l'occasion de traiter de l'urgence, ce n'est pas de votre faute. Maintenant, il est normalement à l'ordre du jour de cette séance. Si vous voulez absolument qu'on perde du temps avec un débat d'urgence, on le fait, mais c'est dommage.

M. Didier Bonny (DC). Madame la présidente, permettez-moi de vous demander de traiter la proposition du Conseil administratif N° 52 à 20 h 30, étant donné que c'est, effectivement, une nouvelle session et que cet objet a été rajouté à l'ordre du jour. Le seul moment, pour les groupes, pour pouvoir en discuter ce soir, c'est pendant le repas. En effet, je ne vois pas comment nous aurions eu le temps de le faire entre la dernière séance du Conseil municipal et celle-ci, étant donné qu'il y a eu les fêtes de Pâques. Je pense donc que nous devrions en parler à 20 h 30.

La présidente. Je reviens au projet d'arrêté N° 5, pour lequel la clause d'urgence a été demandée le 18 avril, et je demande aux proposant s'ils maintiennent l'urgence ou non. (*Approbaton des proposantts.*) Vous la maintenez, alors la discussion sur l'urgence est ouverte. Si l'urgence est acceptée, ce point sera traité à 20 h 30.

3. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M^{me} Liliane Johner, MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Guy Savary et Christian Zaugg: «Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève» (PA-5)¹.

M. Sami Kanaan (S). Le vote de l'urgence aura le mérite de nous assurer que ce point sera traité entre aujourd'hui et demain, et c'est tant mieux.

L'urgence est simplement dictée par une question de calendrier. Le sommet parallèle que représente la rencontre organisée par l'Appel de Bangkok aura lieu prochainement. Si la Ville de Genève veut montrer qu'elle soutient ce sommet – et cela est réservé au débat de fond proprement dit – il faut qu'elle le fasse tout de suite, sinon le débat n'a pas lieu d'être. J'estime qu'il est important que le Conseil municipal puisse au moins prendre position dans les délais, sinon ce n'est pas la peine d'en discuter.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). La rencontre de l'Appel de Bangkok, qui sera accueillie dans nos murs, est une grande opération; des centaines de délégués des

¹ Annoncée, 4189.

quatre coins du monde y participeront. Les organisateurs ont donc besoin de savoir rapidement quel sera l'engagement de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle il est important d'en décider maintenant.

Mise aux voix, la clause d'urgence du projet d'arrêté est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

La présidente. Ce projet d'arrêté N° 5 sera donc discuté à 20 h 30.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 295 000 francs pour la journée du 22 septembre 2000 «En ville, sans ma voiture!» (PR-47)¹.

Troisième débat

La présidente. Je vous rappelle que, pendant le troisième débat, toutes les questions peuvent être reprises, également celles qui ont déjà été traitées lors du deuxième débat.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Dans ce troisième débat, j'aurais souhaité revenir sur le projet d'amendement que j'avais déposé et que je n'ai pas pu débattre, puisque les débats ont été clôturés de manière prématurée le 19 avril.

Cet amendement ne porte pas sur le principe de la journée elle-même, mais sur le mode de comptabilisation proposé. Lors de la discussion, le 18 avril, sur la proposition N° 45 en vue du bouclage du crédit accordé pour la journée sans voitures de 1999, on nous avait expliqué que cette journée avait des retombées tellement importantes au sein de la population que cela justifiait son inscription au bilan de la Ville. Je ne doute pas qu'elle ait des retombées importantes, ni que cela se prolonge dans les années à venir, mais cette dépense s'épuisera avec la fin de la journée.

C'est pour cette raison que je voudrais proposer que la dépense de 295 000 francs pour l'organisation de la journée sans voitures du 22 septembre 2000 soit portée aux comptes rendus 2000. C'est une dépense de fonctionnement et non pas une dépense que l'on peut amortir sur plusieurs années. On nous avait

¹ Suite de la préconsultation, premier débat et deuxième débat, 4250.

expliqué que, en fait, cela pouvait tout à fait être porté sur plusieurs années. Je voudrais quand même vous rendre attentifs au fait que, en matière de comptabilité, il y a des biens que l'on peut porter en amortissement sur plusieurs années, des biens qui sont tangibles et des biens intangibles.

La dépense occasionnée par la journée sans voitures ne peut pas être considérée comme valorisable sur une longue durée. Pour cette raison, je propose qu'elle soit portée aux comptes rendus 2000, au compte de fonctionnement, et non pas amortie sur plusieurs années.

M. Guy Dossan (R). Mon intervention ne portera pas sur cet objet. Je trouve simplement la manière de procéder un peu curieuse.

Il est vrai qu'on a accepté tout à l'heure la proposition du bureau, mais quand on voit les gens qui manquent de part et d'autre, je trouve un peu curieux qu'on change l'ordre du jour à la dernière minute, alors que, je vous le rappelle, ces séances des 2 et 3 mai n'ont pas été annoncées il y a six mois. Cela a donc tout de même déplu à pas mal de conseillers et conseillères d'apprendre, il y a seulement quinze jours, la tenue de ces séances. Et maintenant, on change l'ordre du jour en dernière minute! Vous m'excuserez, mais je pense que, dorénavant, ce n'est plus la peine de prévoir des ordres du jour, car le bureau fera comme il a envie de faire!

M. René Winet (R). La proposition du Conseil administratif de financer le projet «En ville, sans ma voiture!» a déjà fait couler beaucoup d'encre ou, plutôt, rempli beaucoup de pages du *Mémorial* du Conseil municipal.

C'est la preuve que cette proposition se heurte à de nombreux points différents, dont un en particulier: les dépenses élevées proposées pour une telle action. Puisque la majorité de notre Conseil soutient ces dépenses faramineuses, il ne nous reste que deux possibilités: soit cette majorité devient raisonnable et renvoie aujourd'hui cette proposition à la commission des finances pour étude, soit nous soutiendrons un éventuel référendum lancé par les milieux économiques. Puisqu'il s'agit de l'argent du contribuable, ce sera ce dernier qui décidera si un investissement d'une telle envergure peut être envisagé.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour répondre à M. Winet, qui semble manifestement avoir envie de lancer des référendums à tour de bras. Mais, ne vous gênez pas, Monsieur Winet, c'est toujours l'occasion, dans chaque camp, de rappeler un certain nombre de principes qui nous sont chers. Quant à nous, nous pensons que les référendums, en tout cas les

droits populaires, ont une utilisation qui est peut-être différente de celle que vous semblez leur donner, à savoir permettre à la population de se prononcer sur des objets qui impliquent fortement la collectivité dans laquelle elle vit.

S'agissant du crédit de 295 000 francs pour la journée sans voitures, pour lequel vous faites manifestement une fixation toute particulière, il est vrai que suivre l'amendement proposé par le groupe libéral éviterait déjà toute possibilité de référendum.

Voyez-vous, Monsieur Winet, j'étais prêt à accepter l'amendement du groupe libéral, avant de vous entendre. Cependant, avec votre intervention, je me vois dans l'obligation de le refuser, parce que vous pourriez penser que c'est par peur d'un éventuel référendum que je souscrirais à cet amendement, qui vise à transférer dans le budget de fonctionnement une proposition de crédit d'investissement.

Je vous dirai, pour conclure ce débat, que, pour cette année, nous maintenons le crédit d'investissement qui vous est proposé – ce qui permettra, le cas échéant, à M. Winet et à ses amis de s'agiter. Pour l'année prochaine, vu maintenant la pérennité de cette journée du 22 septembre – il semble que vous soyez du même avis que moi, puisque vous proposez de l'intégrer dans le budget de fonctionnement, ce qui me fait penser que vous souhaitez voir réapparaître cette ligne chaque année – je m'engage, devant vous, dès le budget 2001, à avoir une ligne spéciale «Journée sans voitures» de 300 000 francs. (*Applaudissements de la gauche.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je suis enchanté de voir que ce que le magistrat avait déclaré le 18 avril, à la séance de 20 h 30, comme étant une aberration énoncée par M. Froidevaux devient, tout à coup, quelque chose d'un peu plus sensé. Maintenant, je crois que personne ne se trompe sur le sens de mes propos. Le but est de traiter une dépense qui est proposée cette année; bien évidemment qu'il n'est pas question, pour nous, d'entériner par là même une dépense qui reviendrait chaque année. Simplement, il va de soi que le mode de comptabilisation qu'on a l'habitude de voir maintenant pour tous les types de dépenses qui ne correspondent pas à des investissements devrait être appliqué de manière un peu plus conforme aux règles auxquelles les entrepreneurs, notamment, sont soumis.

Mon amendement demande donc de remplacer l'article 3 de l'arrêté par:

Projet d'amendement

«Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée aux comptes rendus 2000.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à une large majorité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 30 oui contre 23 non.

Il est ainsi conçu

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le Rapport de suivi du Plan d'assainissement de l'air de l'Etat de Genève;

vu l'Agenda 21 de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 295 000 francs pour l'organisation de la journée du 22 septembre 2000 «En ville, sans ma voiture!».

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 295 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2005.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 698 250 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain entre l'avenue Wendt, les rues de Bourgogne, des Franchises, Edouard-Rod et Liotard (PR-48).

Préambule

Le 27 janvier 1998, le Conseil municipal a accepté un crédit de 40 000 francs pour un premier examen des mesures de modération de la circulation, parallèlement au préavis favorable accordé au projet de plan localisé de quartier N° 28783-231, délimité par les rues Edouard-Rod, De-Soubeyran et l'avenue Soret, section Petit-Saconnex, feuille 33 du cadastre communal.

Par ailleurs, ce même 27 janvier 1998, le Conseil municipal a accepté les conclusions du rapport N° 324 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition N° 49 du Groupement des intérêts de Vieusseux demandant la mise en zone résidentielle de l'avenue Edouard-Rod et la création d'une traversée piétonne.

Le préavis municipal au projet de plan localisé de quartier a été rejeté par référendum lors de la votation populaire du 27 septembre 1998. Néanmoins, les autorités municipales et les associations locales ont souhaité poursuivre le processus d'analyse des conditions de cheminement et de modération de la circulation dans le quartier.

Les services techniques de la Ville de Genève et du Département de justice et police et des transports ont rencontré les associations locales d'habitants et de parents d'élèves à plusieurs reprises pour établir un programme d'interventions en matière de circulation et d'aménagement urbain, à court et à long termes.

Les propositions qui nécessitent uniquement des mesures de circulation réalisables à court terme sont déjà en cours de mise en œuvre.

Les propositions qui nécessitent des mesures de circulation et d'aménagement urbain plus complexes, à moyen terme, font l'objet de la présente demande de crédit d'étude.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'établissement du projet de plan localisé de quartier N° 28783-231 délimité par les rues Edouard-Rod, De-Soubeyran et l'avenue

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

Soret, section Petit-Saconnex, feuille 33 du cadastre, les associations locales ont saisi cette opportunité pour proposer une revalorisation des rues situées aux abords du périmètre faisant l'objet de la proposition. Cette requête, formulée sous forme d'une pétition au Conseil municipal, reflétait un souci d'amélioration de la sécurité des enfants et des personnes âgées nombreuses dans le quartier.

Les services techniques de la Ville de Genève et du Département de justice et police et des transports ont rencontré les associations locales d'habitants et de parents d'élèves à plusieurs reprises pour établir un diagnostic de la situation et un programme d'interventions en matière de circulation et d'aménagement urbain, à court et à long termes.

Les mesures à développer

Mesures de circulation et d'aménagement à court terme

Une quinzaine de mesures de circulation concernent principalement de nouveaux passages protégés à créer dans le quartier et l'amélioration du stationnement des cycles et des motocycles ou des personnes handicapées.

Par ailleurs, afin de favoriser le stationnement des habitants dans un quartier qui est principalement résidentiel, il s'agit de développer le principe de stationnement suivant le système du «macaron» pour résidents.

Ces mesures sont actuellement étudiées par le Département de justice et police et des transports, avec la Ville de Genève, dans le cadre des procédures courantes d'adaptation du réseau routier. Certaines d'entre elles feront l'objet de mesures légales de la compétence du Département de justice et police et des transports.

Certaines de ces améliorations sont incluses dans la proposition N° 405 A pour l'aménagement de la Croix-du-Bois-Gentil, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 1999.

Mesures d'aménagement faisant l'objet de la présente demande de crédit d'étude

Aménagements liés à la création d'une «zone 30 km/h»

Dans les quartiers proches du centre, la conception «Circulation 2000» prévoit l'introduction généralisée du régime de circulation à 30 km/h. La Ville de Genève avait souhaité que la mise en place de ce régime se fasse quartier par quartier, au gré des demandes. C'est le cas ici.

La création d'une «zone 30 km/h» doit faire l'objet d'un dossier technique en vue de sa mise à l'enquête publique. Les services techniques de la Ville de

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

Genève, avec leurs experts, et l'Office des transports et de la circulation collaborent dans l'établissement du dossier. L'office assure la procédure.

L'étude des mesures d'aménagement directement consécutives à la création de la «zone 30 km/h», telles que la protection des accès et sorties des périmètres concernés, incombe à la Ville de Genève.

Une partie d'entre elles est incluse dans l'étude de l'aménagement de la route des Franchises. Une autre partie reste à examiner.

Aménagements en faveur des cheminements piétonniers

L'analyse des cheminements entre l'habitation et les écoles, vers les stations de transports collectifs, vers les commerces ou les parcs publics a permis de déceler, avec les usagers de ces lieux, nombre d'améliorations ponctuelles à réaliser.

On peut citer, notamment, la création de nouveaux passages protégés au long de la route des Franchises pour favoriser les échanges entre le quartier et le parc de l'ancienne école d'horticulture, ainsi que la réalisation d'un aménagement cyclable au long de la rue et la création de places de stationnement pour les résidents.

L'aménagement d'un trottoir sur une partie du chemin de Villars permettra d'assurer la sécurité des piétons.

L'aménagement d'un cheminement piétonnier entre le chemin de Villars et la rue Liotard permettra le décloisonnement de l'îlot. Pour ce faire, des négociations ont été engagées avec les propriétaires privés.

La modification de l'aménagement de la «rue résidentielle» située entre les avenues Ernest-Pictet et Soret permettra d'améliorer l'usage de cette rue par les riverains, en maintenant l'accessibilité des parcs de stationnement.

L'aménagement de quatre nouveaux passages protégés et avancés de trottoir à la rue de Bourgogne vise à améliorer les cheminements en direction de la rue de Lyon et le complexe commercial des Charmilles.

Aménagements aux abords de l'école des Franchises

L'Association des parents d'élèves de Vieusseux-Franchises a, au cours des débats du groupe de travail, mis en évidence les dysfonctionnements relatifs à l'accès de l'école des Franchises par les enfants, notamment quant à la disposition des passages protégés.

S'agissant d'un aménagement situé sur le domaine privé de la Société coopérative d'habitation Genève, mais à usage public, la Ville de Genève a, par deux

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

reprises, demandé au propriétaire du fond, la réalisation d'un seuil de ralentissement. Une négociation est en cours.

Les aménagements à étudier seront à mettre en relation avec la modification du régime de circulation en «zone 30 km/h», ainsi qu'avec les demandes d'amélioration des parcours piétonniers dans le secteur et vers l'extérieur du quartier.

Aménagement du centre du quartier, avenue Ernest-Pictet et rue Edouard-Rod

Ce croisement de rues est défini par les habitants comme un point de rencontres dans le quartier, situé entre plusieurs commerces et équipements publics, à mi-chemin entre la Cité Vieusseux et le quartier de La Servette, peu éloigné également des transports collectifs. Il est le lieu de convergence des enfants se rendant à l'école.

Diverses mesures, tant sur la plan de la circulation que de l'aménagement sont à rechercher, de manière à privilégier les piétons, les chalands, entre les divers lieux d'attraction.

L'étude vise à requalifier ce lieu, tant du point de vue de son aménagement que de la sécurisation des passages piétonniers.

Aménagement de la route des Franchises

Au long de cette route, au carrefour de la rue Edouard-Rod et de l'avenue Soret sur la route des Franchises, la vitesse des véhicules et la configuration des lieux rendent les traversées piétonnes en direction du parc de l'ancienne école d'horticulture dangereuses.

Par ailleurs, dans le carrefour de la route des Franchises et de l'avenue Edmond-Vaucher, la vitesse élevée des véhicules, comportement conforté par l'aménagement existant, rend les traversées piétonnes dangereuses pour les piétons et les élèves des écoles.

Dans ces deux cas, les analyses ont montré l'opportunité de réaliser un giratoire qui permettra, d'une part, de tranquilliser les flux de trafic et, d'autre part, d'assurer des traversées piétonnes plus sûres.

Enfin, suivant le plan directeur des transports publics, les Transports publics genevois entendent, d'ici 2002, introduire la ligne de trolleybus N° 10 sur cette route.

De ce fait, il s'agit, tout à la fois, de procéder aux analyses techniques nécessaires pour assurer la mise en place de cette ligne et d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, d'améliorer les relations piétonnes au sein du quartier.

Concertation et information publique

Un groupe de travail a été mis sur pied, constitué des administrations et des organisations suivantes:

- Service d'aménagement urbain et d'éclairage public,
- Service d'urbanisme,
- Service d'entretien du domaine public,
- Service des agents de ville et du domaine public, îlotier,
- Service des écoles,
- Office des transports et de la circulation
- Association des parents d'élèves de Vieuxseux-Franchises,
- Association des parents d'élèves de Liotard,
- Association des habitants du triangle Soret-Soubeyran-Rod,
- Association des intérêts de Vieuxseux-Villars-Franchises,
- Jardin d'enfants « Les Frimousses »,
- Crèche des Asters,
- Société coopérative d'habitation genevoise,
- Résidence des Franchises.

Celui-ci s'est réuni à six reprises et a établi un rapport de conclusions et de recommandations.

L'association des intérêts de Vieuxseux-Villars-Franchises a mis à disposition une salle de réunion pour les rencontres du groupe de travail.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites

La présente proposition répond aux conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition N° 49 du Groupement des intérêts de Vieuxseux demandant la mise en rue résidentielle de la rue Edouard-Rod et la création d'une traversée piétonne, acceptées par le Conseil municipal le 27 janvier 1998.

Elle répond également à la motion N° 356 de MM. Albert Knechtli et Daniel Sormani, conseillers municipaux, intitulée «Mesures de sécurité dans le quartier de Vieuxseux (E.-Pictet-Soubeyran-Soret)», acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998.

Elle répond, de plus, aux conclusions de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 78 intitulée «Sécurité de la place de jeux au 14-16, avenue Ernest-Pictet», acceptées par le Conseil municipal le 12 janvier 1999.

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

Elle répond encore à la motion N° 10 de M^{mes} Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas: «Sécurité de nos enfants a proximité de l'école des Franchises», acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999.

Récapitulation des frais d'étude et d'information publique

<i>Aménagement urbain</i>	Fr.
– Aménagements liés à la création d'une «zone 30 km/h» (10 000 francs par aménagement)	40 000
– Aménagements en faveur des cheminements piétonniers (5 000 francs par aménagement)	80 000
– Aménagements aux abords de l'école des Franchises	25 000
– Aménagement du centre du quartier, avenue Ernest-Pictet et rue Edouard-Rod	100 000
– Aménagement de la route des Franchises	400 000
<i>Information publique</i>	<u>20 000</u>
Sous-total I:	665 000
55 Prestations du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion	
– aménagement urbain (5% du sous-total I)	<u>33 250</u>
Total du crédit demandé:	<u>698 250</u>

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le N° 101.73.01 «Aménagement, Constructions et Voirie - Etudes de l'environnement complémentaire à immeubles, équipements et plans localisés de quartier, plans localisés de chemins pour piétons 2002» du projet de 18^e programme financier quadriennal, ainsi que, concernant l'aménagement de la route des Franchises, le N° 101.83.01 «Aménagements, Constructions et Voirie - Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001» du même projet de programme.

Charge financière

La charge financière annuelle sur 698 250 francs au taux de 4,75% se montera à 33 167 francs. Si cette étude est suivie d'une réalisation, le montant de l'étude sera ajouté à celui du coût de la réalisation et amorti en conséquence. Si ce n'est pas le cas, les frais d'étude seront amortis en 5 annuités.

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition N° 49 du Groupement des intérêts de Vieusseux demandant la mise en rue résidentielle de la rue Edouard-Rod et la création d'une traversée piétonne, acceptées par le Conseil municipal le 27 janvier 1998;

vu la motion N° 356 de MM. Albert Knechtli et Daniel Sormani intitulée «Mesures de sécurité dans le quartier de Vieusseux (E.-Pictet - Soubeyran - Soret)», acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998;

vu les conclusions de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 78 intitulée «Sécurité de la place de jeux au 14-16 avenue Ernest-Pictet», acceptées par le Conseil municipal le 12 janvier 1999;

vu la motion N° 10 de M^{mes} Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas: «Sécurité de nos enfants a proximité de l'école des Franchises», acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999;

vu le plan directeur communal et le projet de «plan piétons» de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 698 250 francs destiné à couvrir les frais pour l'étude des mesures d'aménagement urbain entre l'avenue Wendt, les rues de Bourgogne, des Franchises, Edouard-Rod et Liotard.

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 698 250 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Annexe: carte.

Proposition: aménagement urbain entre l'avenue Wendt et la route des Franchises

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne m'étendrai pas longtemps sur cette proposition de crédit d'étude, puisqu'elle sera examinée avec toute l'attention requise par la commission qui sera amenée à la traiter. Je rappelle simplement qu'elle fait suite à des demandes des habitants, notamment pour des aménagements permettant d'améliorer la sécurité de certaines traversées dans le quartier qui nous concerne.

Je vous suggère de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et je vous donnerai toutes les explications nécessaires pour comprendre les démarches proposées et qui visent, notamment, l'introduction d'une zone 30 km/h dans le quartier, réclamée depuis longtemps par les habitants.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais dire que nous sommes satisfaits de cette proposition, bien que nous ayons tout de même un petit regret à exprimer à l'adresse de l'ancien Conseil administratif. Je rappellerai quelques dates.

Comme vous avez pu le voir, ce fameux plan localisé de quartier, qui prévoyait, à l'époque, des mesures de modération de circulation dans le quartier, a été refusé par le peuple le 27 septembre 1998. Je me souviens que, dans ce Conseil municipal, mon ex-collègue M. Albert Knechtli et moi-même – tous les deux habitants du quartier – avons déposé une motion invitant le Conseil administratif – nonobstant le refus du plan d'aménagement du triangle Rod/Soret/Soubeyran – à tout de même mettre en action le plan de modération de circulation. Vous remarquerez qu'il a fallu attendre l'an 2000 pour que le Conseil administratif vienne avec une proposition! Tout vient à point pour qui sait attendre, et nous en sommes heureux. Simplement, il est vrai que cette proposition arrive avec passablement de retard, mais nous l'accueillons très favorablement. Nous vous invitons donc à la voter et à la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

- 6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs, destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19e programme d'investissements quadriennal (PR-49).**

Préambule

En Ville de Genève, les rues et les places forment le domaine public, parcouru par tous les modes de déplacements. Nombre de chemins pour piétons traversent les parcs municipaux ou des propriétés privées.

Afin de favoriser la situation et les déplacements des piétons, le Conseil administratif promeut diverses interventions en faveur des déplacements dits «doux» et prend des mesures de planification et de travaux pour les places et les liaisons piétonnes.

Au niveau de l'aménagement du territoire, pour la commune, le Conseil administratif s'est doté d'un plan directeur «Genève 2001» et d'un «plan piétons». Il présente l'adoption du projet de plan directeur communal des chemins pour piétons dans la proposition N° ...

Au niveau de l'aménagement du territoire et de la circulation, pour le canton, le Conseil d'Etat favorise également le déplacement des piétons, tant par sa conception «Circulation 2000» que par la coordination des plans directeurs communaux.

Au niveau de l'aménagement urbain et des travaux, la Ville de Genève souhaite accentuer son effort pour créer des lieux, des cheminements, des zones dites «piétonnes» ou de «rues résidentielles», pour revaloriser des places urbaines qui puissent accueillir les habitants, les passants, les chalands et les diverses activités riveraines.

Le plan directeur des chemins pour piétons traduit cette volonté en définissant un cadre d'actions pour une durée de 10 à 15 ans. Les études et les réalisations font l'objet de crédits d'investissement du Conseil municipal. Ainsi, ce plan se traduira par un programme d'investissements, établi par tranches quadriennales et révisé en fonction des objectifs du Conseil administratif et de l'évolution des projets.

La présente proposition permettra d'engager l'étude des places et des liaisons piétonnes inscrites dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal.

Des demandes de crédit d'étude seront présentées ces prochaines années dans le cadre du 20^e et du 21^e programme d'investissements quadriennal.

Exposé des motifs

La création de «zones piétonnes» ou de «rues résidentielles» sur le domaine public communal implique une étroite collaboration de la Ville et de l'Etat de Genève. Les mesures de circulation – et la déclaration d'une «zone piétonne» en est une – sont de la compétence de l'Etat de Genève, en application de la législation fédérale. Les travaux d'aménagement, sur le domaine public, sont de la compétence de la Ville de Genève et sujets aux autorisations de construire cantonales.

Dans ce sens, tous les projets conçus récemment ont été présentés conjointement par la Ville et l'Etat de Genève et ont fait l'objet de concertation ou de conciliation avec les associations riveraines, ainsi qu'avec les groupes faitiers des associations liées à la «protection de l'environnement» et à la politique des transports.

La conception «Circulation 2000» prévoit de rendre le piéton prioritaire au centre-ville, de manière à privilégier également les transports collectifs et les deux-roues, toutefois sans en empêcher l'accessibilité automobile. Les mouvements de transit peuvent emprunter les autres itinéraires déjà connus de la moyenne ceinture et de l'autoroute de contournement. Cette même conception prévoit des mesures de modération de la circulation et de stationnement qui favorisent la résidence.

L'aménagement des places et des rues de la ville est mené différemment suivant les situations urbaines et la proximité d'infrastructures majeures:

- Au centre-ville, les places piétonnes forment une «grappe» d'interventions coordonnées, employant les conceptions et les matériaux usuels de voirie afin de proposer une identité. Un plan d'ensemble, indicatif, est établi. Ces aménagements découlent d'options municipales et cantonales, souvent liées à des infrastructures de transports. Ceux-ci sont établis après une conciliation avec les milieux intéressés.

La place des Volontaires et la rue de Rive ont été récemment revalorisées. La place du Rhône – dans le cadre de la conception du «Fil du Rhône» – est en chantier. Les études de la place du Bourg-de-Four, de la rue de la Rôtisserie, de l'ensemble formé par la place Bel-Air, les Ponts-de-l'Île et la rue de la Corraterie, ainsi que du quartier de Saint-Gervais, notamment, sont en cours.

- Dans les quartiers proches, l'établissement des projets se fait sur la base d'une concertation préalable, effectuée entre les habitants, les services municipaux et cantonaux et les associations locales, qui permet de définir les mesures de circulation et d'aménagement, à court et à long termes. Plusieurs dossiers sont en discussion.

En dehors des nouveaux parcs publics des Minoteries et de l'Ancien-Palais récemment réalisés, les projets de la place des Grottes et de la rue Lissignol sont connus, ceux des squares Pradier et de Chantepoulet, de la place de la Navigation et de ses abords, du parc des Chaumettes sont en cours d'étude.

- Dans les quartiers de la proche périphérie urbaine, la réalisation des parcs, des places et des liaisons piétonnes dépend le plus souvent des réalisations immobilières et des négociations établies entre les pouvoirs publics et les propriétaires privés.

Plusieurs cheminements ont été réalisés, à l'avenue du Bouchet, au chemin Rieu, dans le quartier des Genêts, ainsi que le parc des Falaises. D'autres sont en cours d'étude ou de travaux en fonction de l'urbanisation desdits quartiers.

- La création des nouvelles branches de tramway entraîne, au gré de son développement, la revalorisation de places voisines. La place de la Poste a été réaménagée. La place de Cornavin est en projet. D'autres sont agendées.

Etude de places et de liaisons piétonnes

Places piétonnes du centre et des quartiers voisins

Ces études concrétisent les principes retenus dans le deuxième volet du projet de plan directeur des chemins pour piétons «Valoriser des lieux, des places par quartier».

Rue de la Corraterie

Les ponts de l'île nécessitant une réfection, et dans la suite logique des aménagements du quai et de la place de la Poste et de la rue du Stand, l'étude de la place Bel-Air et de ses abords a été engagée. L'objectif est une meilleure identification des arrêts des Transports publics genevois et l'amélioration des parcours piétonniers; en effet, plusieurs dizaines de millions de piétons et de passagers transitent annuellement par là. Du point de vue de la circulation, cet aménagement se place dans le prolongement des mesures adoptées pour la section «Stand» de tramway, qui concernent le quai et la place de la Poste, la rue du Stand, la place de Hollande et la rue de Coutance.

Deux rues «marchandes» débouchent sur cette place: la rue du Rhône et la rue de la Corraterie. La reconstruction de cette dernière est nécessitée par le rempla-

cement et par l'écartement des voies de tramway. Une évaluation des conditions de circulation et de stationnement permettra de confirmer le statut actuel de rue «marchande» ou de rechercher un autre statut mieux adapté, en concertation avec les riverains. La présente étude ne concerne que la phase d'établissement du projet, étant donné que celle de l'avant-projet a été effectuée dans le cadre des études de la place de Neuve. Le projet tiendra compte de la situation de la place de Neuve dans son état actuel.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 101.53.01, pour un montant de 100 000 francs.

La réalisation est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 101.12.04 concernant la réfection des ponts et sous le N° 102.29.02 pour la réaménagement de surface, pour un montant total de 8 100 000 francs, agendée dès 2001.

Rue du Rhône, quai Général-Guisan

La rue du Rhône est une rue «marchande» entre la place du Rhône et la place Bel-Air. La première est en chantier; la deuxième sera ultérieurement réaménagée. L'objectif de ces deux réalisations est une meilleure identification des arrêts des Transports publics genevois et l'amélioration des parcours piétonniers à la place Bel-Air et la création d'une «zone piétonne» à la place du Rhône, avec l'installation d'une œuvre de Markus Raetz, artiste de renommée internationale, par la Fondation Barbour, dans le cadre de la conception du «Fil du Rhône». Du point de vue de la circulation, cet aménagement se place dans le prolongement des mesures adoptées pour la section «Stand» de tramway, qui concernent le quai et la place de la Poste, la rue du Stand, la place de Hollande et la rue de Coutance; il suit également les conclusions d'une évaluation de l'Office des transports et de la circulation qui constate toujours la présence d'une circulation de transit excessive, nuisant à la progression normale des véhicules des Transports publics genevois et à la desserte de livraison dans la rue du Rhône.

Le 17 juin 1998, le Conseil municipal a accepté la proposition N° 312 A d'aménagement de la place du Rhône en incluant un article 4 «demandant au Conseil administratif d'entreprendre rapidement les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, afin de mettre en place des mesures de modération de trafic». L'aménagement en cours permettra d'y répondre favorablement, sous réserve d'une modification ultérieure des arrêtés de circulation.

L'étude vise l'établissement d'un projet réalisable par étapes, suivant les travaux engagés à la place Bel-Air et les résultats des compléments d'analyse de circulation tout au long de la rue du Rhône, des Eaux-Vives à Bel-Air. Des projets ont déjà été établis pour la rue du Commerce et pour la place du Lac; ils sont repris ici.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.03, pour un montant de 200 000 francs.

Le choix du groupe de spécialistes mandaté sera effectué après un appel d'offres sur invitation.

La réalisation n'est pas inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal et le sera dans le projet de 20^e programme.

Places Longemalle, du Port

Dans le contexte de l'ensemble des places Longemalle et du Port et de la rue de la Fontaine, il est prévu un statut de «zone piétonne» pour la place Longemalle, sous réserve des accès d'ayants droit et de livraisons, ainsi que de la traversée des transports collectifs. Toutefois, vu la charge de trafic mineure de la rue de la Fontaine et le transfert possible de l'accessibilité locale par la rue d'Italie, le Conseil administratif souhaite l'intégration de la rue de la Fontaine dans l'ensemble piétonnier projeté, rejoignant en cela les vœux d'une motion du Conseil municipal.

Dans ce cadre, la Ville de Genève a présenté une requête en approbation LER qui a suscité des observations défavorables de la part des associations de commerçants. Lors du traitement des observations, il a été convenu de présenter un plan indicatif des «zones piétonnes» du centre-ville, basé sur la conception «Circulation 2000» et sur les projets du Conseil administratif.

L'étude vise l'établissement d'un projet qui puisse s'intégrer dans le contexte des travaux envisagés à la rue du Rhône et à la place du Port, qui tienne compte des résultats des compléments d'analyse de circulation tout au long de la rue du Rhône, des Eaux-Vives à Bel-Air.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.05.02, pour un montant de 300 000 francs.

Le choix du groupe de spécialistes mandaté sera effectué après un appel d'offres sur invitation.

La réalisation est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.05.03, pour un montant de 3 000 000 de francs, agréée à 2003.

Place des Alpes

Le principal objectif est la recomposition de la place pour accroître les parties piétonnes et vertes, en déplaçant la circulation sur sa périphérie, tout en gardant

les mêmes mouvements de distribution générale des quartiers proches. Le parc du monument Brunswick n'est pas concerné, le monument faisant l'objet d'une restauration. La rue des Alpes n'est également pas concernée, car elle fait l'objet de travaux d'assainissement et de voirie pour elle-même. Par contre, les abords du bâtiment de la Société générale de surveillance sont concernés, suite à sa restructuration.

La conseillère en conservation du patrimoine a déjà mené une étude historique. Dans le cadre du premier crédit d'étude, les lignes directrices d'aménagement urbain et les options de circulation ont été définies, en lien avec les projets de réorganisation de la gare routière à la place Dorcière. L'avant-projet doit encore être établi dans ce cadre. La présente proposition concerne l'établissement du projet.

Cette étude est inscrite dans le 18^e programme financier quadriennal sous le N° 101.35.01, pour un montant de 100 000 francs et le présent complément dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.19.03 «Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

Le choix du groupe de spécialistes mandaté fait l'objet d'un appel d'offres avec présélection.

La réalisation est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.23.04, pour un montant de 4 000 000 de francs, agendée à 2002.

Dans le cadre de la proposition N° 273 A, la Société générale de surveillance a contribué à l'opération d'ensemble à raison de 300 000 francs.

Rues Jean-Violette, des Voisins, place Saint-François

Suite à l'abrogation du plan localisé de quartier N° 25874-66 de 1967, les édifices de la rue Jean-Violette seront conservés et réhabilités. De ce fait, la rue peut être maintenue dans son gabarit existant et réaménagée, surtout dans le tronçon de la rue des Voisins à la rue de Carouge.

Cette option est à mettre en relation avec la volonté, déjà connue, de revaloriser la place Saint-François, déjà fermée à la circulation, et de restaurer – voire d'étendre, suivant les accords fonciers à établir avec la Paroisse de Saint-François – le parc limitrophe.

La Ville de Genève étudie la rénovation de l'immeuble rue Jean-Violette 17 et la revalorisation de ses abords immédiats, tout en poursuivant le dialogue avec les propriétaires des immeubles voisins.

L'ensemble de ces opérations s'inscrit dans une recherche de continuité des parcours piétonniers entre la rue de Carouge, la rue Prévost-Martin et la rue de la Tour.

Cet objet est inclus dans les projets retenus par le groupe de concertation qui a réuni les associations et les services publics autour du thème de l'«écomobilité» dans le quartier de La Cluse-La Roseraie, en lien avec le programme d'encouragement de la Confédération «Energie 2000».

L'étude de schéma directeur d'aménagement urbain de la place Saint-François était inscrite dans le 18^e programme financier quadriennal sous le N° 102.25.02. Celle-ci est restée en suspens, dans l'attente de la conclusion des accords fonciers et de planification d'affectation entre les partenaires. Cela obtenu, un groupe de concertation réunissant les services techniques, les partenaires riverains et les associations locales orientera les études. Un concours restreint d'architecture pour l'aménagement des rues et des jardins pourra être évoqué.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.25.02, pour un montant de 100 000 francs.

La réalisation par étapes est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.25.03, pour un montant de 2 500 000 francs, agendée dès 2003.

Place du Molard

Cette place se trouve déjà dans la «zone piétonne» des Rues-basses et son usage est intense: accueil des chalands, terrasses des cafés et restaurants riverains, présence d'un fleuriste.

Il a été convenu avec les associations de commerçants que cette place pourrait être remise en valeur après la rénovation des bâtiments de la Banque cantonale genevoise, par une réfection simple des sols qui puisse accueillir les usages très divers actuels, par une mise en lumière et par la construction d'un pavillon mobile pour un fleuriste.

Une étude préalable du pavillon de fleuriste a déjà été effectuée, afin de définir les conditions foncières et financières de mise à disposition. Celle-ci répond à la motion M-302 de MM. Jean-Luc Persoz, André Kaplun et Claude Miffon, conseillers municipaux, «Fleuriste à la place du Molard», acceptée par le Conseil municipal le 14 avril 1999.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.45.01, pour un montant de 100 000 francs.

La réalisation est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.45.02, pour un montant de 3 000 000 de francs, agendée à 2002.

Place du Pré-l'Evêque

Cette place urbaine se trouve être classée en zone de verdure, étant donné son statut antérieur, historique, de terrain d'exercices, à l'image de la plaine de Plainpalais. L'aménagement des deux parties situées de part et d'autre de l'avenue Pictet-de-Rochemont en «zone piétonne» pourra concrétiser son statut légal.

Du point de vue de l'usage, il s'avère que La Poste quittera en 2001 le bâtiment provisoire installé là. Du point de vue de la circulation, une analyse des mouvements de transit, encore excédentaires dans la rue du Rhône, a conclu au déplacement de la circulation du tronçon de la rue de Montchoisy, à travers la place, dans la rue du Jeu-de-l'Arc, en bordure, et, ainsi, à la suppression de ce «barreau».

L'échéancier des études, décisions et réalisations entraînera une intervention en deux temps: tout d'abord, un aménagement «intermédiaire» de l'emplacement occupé par La Poste, destiné aux adolescents, aux passants du quartier des Eaux-Vives; dès les options prises, un réaménagement de l'ensemble de la place.

Cette proposition répond à la motion N° 32 de M^{me} Virginie Keller Lopez et M. Sami Kanaan, conseillers municipaux, «Rendons la place Pré-l'Evêque à la population», acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000. Elle répond également aux conclusions de la commission des pétitions à la pétition N° 17, «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial», acceptées par le Conseil municipal le 9 février 1999.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.50.01, pour un montant de 300 000 francs.

Le choix du groupe mandaté sera effectué après un appel d'offres sur invitation.

La réalisation d'ensemble est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.50.02, pour un montant de 3 850 000 francs, agendée à 2002.

Places et liaisons piétonnes autour des axes de transports collectifs

Ces études manifestent l'intérêt de la Ville de Genève au développement du réseau de tramway et concrétisent les principes retenus dans le deuxième volet du projet de plan directeur des chemins pour piétons «Valoriser des lieux, des places par quartier».

Branche de tramway «Acacias»

Les documents pour l'approbation des plans ont été mis à l'enquête publique par l'Office fédéral des transports. La procédure suit son cours.

Le Conseil administratif souhaite accompagner la réalisation de cet axe de transports collectifs par deux aménagements de places: la restauration du rond-point de Plainpalais (voir la proposition N° 300, acceptée le 11 février 1998), la recomposition de la place des 23-Cantons.

Place des 23-Cantons

Cette place est considérée comme un carrefour routier, alors qu'elle se trouve au point de contact entre les quartiers de La Jonction et de La Cluse, entre la plaine de Plainpalais et le parvis de l'Université. Toutefois, il faut admettre que plusieurs interventions, pourtant de qualité, se déroulent indépendamment: création du parvis de l'Université, réfection de la plaine de Plainpalais par étapes, passage de la branche de tramway «Acacias», réorganisation de la ligne de bus 1 des Transports publics genevois, accueil de la sculpture de Manuel Torres qui sera érigée en hommage à l'action des Brigadistes suisses.

L'étude vise, principalement, à donner une image urbaine d'ensemble, coordonnée, du carrefour, pour lui permettre d'atteindre une image de place, dans laquelle les parcours, les déplacements dits «doux» sont revalorisés.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.44.01, pour un montant de 150 000 francs.

La réalisation, par étapes, est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 101.84.02 «Travaux liés à l'aménagement urbain et aux transports publics 2004».

Transport collectif en site propre de «Meyrin-Cern»

Les documents pour l'approbation des plans sont en cours d'établissement par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en collaboration avec les départements, régions et communes concernés.

La Ville de Genève a présenté un schéma directeur d'aménagement urbain et souhaite accompagner la réalisation de cet axe majeur de transports collectifs par trois aménagements de places et de liaisons pédestres, situés à des points de convergence des cheminements et d'articulation des quartiers, à proximité des stations: place de Cornavin (en cours d'étude), rue de la Poterie-rue Chouet (ci-après), rue Hoffmann-avenue Wendt (ci-après), rue Edouard-Rod-rue des Fontaines-Saintes.

Rues de la Poterie, Chouet

Le tramway parcourt la rue de la Servette et trouve un arrêt à la hauteur des rues de la Poterie et Chouet.

De part et d'autres de la rue de la Servette, les parcours piétonniers permettent de desservir les quartiers proches. Du côté de la rue de la Poterie, le projet vise à requalifier les élargissements de rue prévus lors de l'établissement des plans localisés de quartier. Le projet prévoit le réaménagement de l'ensemble de la rue de la Poterie, correspondant à la fiche N° 24 du Plan-piétons. Du côté de la rue Chouet, le projet vise à mettre en valeur les cheminements déjà existants, vers la rue du Grand-Pré ou vers le quartier du Haut des Grottes, les «Schtroumpfs». Par ailleurs, celui-ci traitera des abords des immeubles locatifs propriétés de la Ville de Genève, rues de la Servette, 36, 38 et 40, rue Chouet, 4.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 101.83.01 «Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001».

Le choix du groupe de spécialistes mandaté sera effectué après un appel d'offres sur invitation.

La réalisation concernera autant la réhabilitation des bâtiments propriétés de la Ville de Genève que l'aménagement du domaine public et privé de la Ville de Genève. Celui-ci n'est pas agendé dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal et devra être inscrite dans le projet de 20^e programme, en fonction de la réalisation du transport collectif en site propre.

Rue Hoffmann, avenue Wendt

Le tramway parcourt la rue de la Servette et trouve un arrêt à la hauteur du carrefour avec la rue Hoffmann et l'avenue Wendt. Ce carrefour représente un point de ralliement des habitants et des personnes actives vers le centre d'achats et de services que représente la rue de la Servette. Ainsi, les cheminements proches sont également importants et permettent de desservir les quartiers proches. Du côté de l'avenue Wendt, le parc public, créé après le réaligement des nouveaux immeubles, sera étendu et restauré. Du côté de la rue Hoffmann, l'allée d'arbres qui aurait dû être prolongée tout au long de l'avenue Giuseppe-Motta, dans les années 1930-1940, sera traitée comme une promenade.

Cette étude est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.04, pour un montant de 300 000 francs.

Par ailleurs, le Conseil municipal a accepté le 18 mai 1999, la proposition N° 395 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de travaux pour la traversée piétonne de la rue Hoffmann, à la hauteur de la rue Schaub.

Le choix du groupe de spécialistes mandaté sera effectué après un appel d'offres sur invitation.

La réalisation n'est pas agendée dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal et devra être inscrite dans le projet de 20^e programme, en fonction de la réalisation du transport collectifs en site propre.

Cars régionaux

Aujourd'hui, la gare Dorcière accueille les liaisons par cars locales, régionales et internationales. L'accroissement du trafic demande une conception d'ensemble, basée sur trois piliers: la confirmation de la place Dorcière dans l'accueil des liaisons locales et régionales, la création d'une station pour les cars internationaux dans l'aire de stationnement de l'aéroport dite «P33», la création d'une aire de stationnement contrôlée des cars régionaux et internationaux à la rue de Montbrillant.

Place Dorcière

Cette place représente, dans l'ensemble de la couronne des quartiers fazystes, une place discrète, occupée par une chambre d'arbres, à l'image de la place de la Synagogue. Depuis 1958, à titre provisoire, celle-ci est affectée à l'accueil des cars de la gare routière. L'examen des lieux susceptibles d'accueillir la gare routière aux environs de la gare ferroviaire de Cornavin a été effectuée et a confirmé le rôle de l'actuelle place Dorcière.

Sur le plan de la circulation, la conception «Circulation 2000» prévoit le transfert des mouvements de desserte des rues Lévrier et Bonivard à la rue Pécolat, permettant ainsi de créer une «zone piétonne» à la place Dorcière. En lien avec le schéma de circulation envisagé pour la place des Alpes, il est proposé de maintenir les mouvements de desserte locale dans la rue Bonivard et de transférer ceux empruntant la rue Lévrier dans la rue Pécolat. Sur le plan de l'aménagement urbain, cette conception de la circulation permet de revaloriser l'ensemble de la place et d'offrir des lieux importants aux piétons, tout en confirmant l'accueil de la gare routière.

La rue des Alpes est l'objet de travaux d'assainissement et de voirie. De part et d'autre, des travaux concerneront les deux places adjacentes.

L'étude de l'avant-projet de la place Dorcière est inscrite dans le 18^e programme financier quadriennal et est en cours. L'établissement du projet est inscrit dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 101.83.01 «Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001».

En relation avec celle-ci, mais objet d'un autre projet, l'étude de l'aire de stationnement à la rue de Montbrillant est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.53, pour un montant de 200 000 francs.

Le choix des groupes de spécialistes mandatés sera effectué après un appel d'offres sur invitation.

La réalisation est inscrite dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 101.83.02 «Travaux liés à l'aménagement urbain et aux transports publics 2002».

Liaisons piétonnes

Ces études concrétisent les principes retenus dans le premier volet du projet de plan directeur des chemins pour piétons «Encourager la promenade» et le quatrième volet «Éliminer les obstacles aux piétons».

La collection des promenades de la Ville de Genève est progressivement complétée.

Le Conseil administratif poursuit l'aménagement des éléments inscrits dans les conceptions du «Fil du Rhône» et des «Berges de l'Arve».

Dans les quartiers de la périphérie urbaine proche, le réseau viaire est plus distendu qu'en pleine ville. Au gré de l'établissement des plans localisés de quartier, il est possible de créer un réseau plus dense de chemins, au travers de cessations de terrains au domaine public ou par la réservation de servitudes de passages publics, cela sans réduire les droits à bâtir des propriétaires.

En application de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 décembre 1998, la réalisation des chemins inscrits dans le plan directeur des chemins pour piétons est, en principe, à charge de la commune en zone primaire et à charge des propriétaires privés en zone de développement. En réalité, pour le Conseil administratif, cela dépendra des négociations et des accords avec les propriétaires.

Actuellement, en fonction des plans localisés de quartier en cours d'établissement et des réclamations d'habitants ou d'associations de parents d'élèves, plusieurs négociations ont lieu, notamment dans les quartiers des Genêts, de l'Amandolier et des Allières, entre la Ville de Genève et les riverains. L'établissement des projets et des réalisations en dépend.

Pour 2000, les études des quartiers des Genêts, de l'Amandolier et des Allières sont inscrites dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.55.02 «Études d'aménagement urbain complémentaires à

des immeubles, des équipements publics et des plans localisés de quartier ou des plans localisés de chemins pédestres 2000». Dès 2001, le Conseil administratif proposera une adaptation du budget ordinaire des services concernés.

Les réalisations seront inscrites dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal sous le N° 102.55.04 «Aménagements urbains complémentaires à des immeubles, des équipements publics et des plans localisés de quartier ou des plans localisés de chemins pédestres 2002-2003».

Concertation et information publique

Dans le centre-ville, l'image d'ensemble des «zones piétonnes» fera l'objet d'un échange de vues avec le Département de justice et police et des transports, les associations cantonales intéressées et les associations de commerçants.

L'établissement des projets évoqués sera effectué en concertation avec les services techniques, cantonaux et municipaux, et les associations locales concernées.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

D'une manière générale, la proposition répond à la motion N° 392 de M^{mes} M. Vanek, C. Gonzalez-Charvet, MM. D. Burkhardt et J.-P. Lyon, conseillers municipaux, «Extension des zones piétonnes au centre-ville».

Elle répond également aux motions, rapports de commission et questions mentionnés.

Estimation du coût

L'estimation du coût de l'étude se base sur la norme SIA 102 et sur l'estimation globale du coût des travaux, à partir des surfaces concernées et des coûts unitaires récemment observés. Les honoraires d'études comprennent les phases d'«avant-projet» et de «projet». Dans certains cas, lorsqu'une analyse préalable ou un schéma directeur d'aménagement urbain ont déjà été effectués, les honoraires d'étude d'architecte ne concernent que la phase de «projet».

A cela, dans chaque cas, il s'agit d'ajouter les frais supplémentaires de relevés de géomètre (estimés à 5% du montant de l'étude), d'information, tels que des brochures, des maquettes, des panneaux d'affichages ou la location de salles (10%), et les prestations du maître de l'ouvrage, d'honoraires de promotion (estimés à 5% du montant de l'étude dans le domaine de l'aménagement urbain).

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
 Proposition: étude de places et de liaisons piétonnes

4339

	Fr.	Fr.
– <u>Rue de la Corraterie</u>		
honoraires d'architecte (projet)	56 500	
honoraires d'ingénieur (complément)	39 000	
information	9 500	
honoraires de promotion	4 500	109 500
– <u>Rue du Rhône, quai Général-Guisan</u>		
honoraires d'architecte	158 500	
honoraires d'ingénieur	106 000	
géomètre	13 000	
information	26 500	
honoraires de promotion	13 000	317 000
– <u>Places Longemalle, du Port</u>		
honoraires d'architecte	74 000	
honoraires d'ingénieur	55 000	
géomètre	6 500	
information	13 000	
honoraires de promotion	6 500	155 000
– <u>Place des Alpes</u>		
honoraires d'architecte (projet)	106 000	
honoraires d'ingénieur	106 000	
honoraires d'ingénieur (infrastructure s.-sol)	100 000	
géomètre	10 600	
géotechnicien	40 000	
information	21 200	
honoraires de promotion	10 600	
	<u>394 400</u>	
./ participation SGS à déduire	– 300 000	94 400
– <u>Rues Jean-Violette, des Voisins, place Saint-François</u> (sans concours d'architecture)		
honoraires d'architecte	50 000	
honoraires d'ingénieur	50 000	
géomètre	5 000	
information	10 000	
honoraires de promotion	5 000	120 000
– <u>Place du Molard</u>		
honoraires d'architecte	50 600	
honoraires d'ingénieur	36 600	
géomètre	4 500	
information	8 700	
honoraires de promotion	4 500	104 900

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
 Proposition: étude de places et de liaisons piétonnes

	Fr.	Fr.
– <u>Place du Pré-l'Evêque</u>		
honoraires d'architecte	182 000	
honoraires d'ingénieur	135 000	
géomètre	15 800	
information	31 700	
honoraires de promotion	15 800	380 300
– <u>Place des Vingt-Trois-Cantons</u>		150 000
– <u>Rues de la Poterie, Chouet</u>		
honoraires d'architecte	46 300	
honoraires d'ingénieur	52 500	
géomètre	5 000	
information	9 900	
honoraires de promotion	5 000	118 700
– <u>Rue Hoffmann, avenue Wendt</u>		
honoraires d'architecte	132 000	
honoraires d'ingénieur	116 300	
géomètre	12 400	
information	24 800	
honoraires de promotion	12 400	297 900
– <u>Place Dorcière</u>		
variante «droit de superficie» (prise en considération)		
honoraires d'architecte (projet)	85 800	
honoraires d'ingénieur	75 600	
géomètre	8 000	
information	16 100	
honoraires de promotion	8 000	193 500
variante «publique» (pour information)		
honoraires d'architecte (projet)	106 700	
honoraires d'ingénieur	94 000	
géomètre	10 000	
information	20 000	
honoraires de promotion	10 000	
	<hr/>	
	240 700	
– <u>Rue de Montbrillant (aire de stationnement)</u>		200 000
– <u>Liaison piétonnes</u>		
honoraires d'architecte, architecte-paysagiste	75 000	
géomètre	3 800	
information	7 500	
honoraires de promotion	3 800	90 100
Total		<hr/> <hr/>
		2 331 300

Indemnité

Concernant la place des Alpes, dans le cadre de la proposition N° 273 A, la Société générale de surveillance a contribué à l'opération d'ensemble à raison de 300 000 francs.

Régime foncier

L'ensemble des places piétonnes se trouve sur le domaine public de la Ville de Genève. Certaines liaisons piétonnes se trouveront dans des propriétés privées, pour lesquelles un accord foncier devra être trouvé avec le propriétaire, soit de gré à gré, soit dans le cadre de plans localisés de quartier ou de plans localisés de chemins pédestres.

Programme financier quadriennal

L'ensemble des objets est inscrit dans le projet de 19^e programme d'investissements quadriennal.

Charge financière

La charge financière annuelle sur 2 331 300 francs au taux de 4,75% se montera à 110 737 francs. Si cette étude est suivie d'une réalisation, le montant de l'étude sera ajouté à celle du coût de la réalisation et amorti en conséquence. Si ce n'est pas le cas, les frais d'études seront amortis sur 5 annuités.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le projet de plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;
vu la conception cantonale «Circulation 2000»;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19^e programme d'investissements quadriennal.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 331 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette proposition visant l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 331 300 francs s'inscrit dans la suite logique du plan piétons qui vous a été présenté lors de la séance du 18 avril du Conseil municipal. Nous avons dressé la liste des places et des liaisons piétonnes retenues pour cette étude. Cette liste intègre, entre autres, la rue de la Corratierie et la rue du Rhône, toutes deux dites rue «marchandes». Ce statut est totalement insatisfaisant, puisque, comme l'a rappelé M. Ramseyer récemment, une rue marchande est une rue où des personnes viennent pour faire leurs achats, mais la police n'est pas en mesure de contrôler qui vient pour faire des achats et qui vient pour faire autre chose, d'autant moins l'on peut encore changer d'avis pendant qu'on se trouve dans ladite rue. Autant dire que le statut de rue marchande est une véritable plaisanterie et une solution totalement insatisfaisante. Il y a lieu de mettre l'accent sur cet aspect pour remédier à des situations insatisfaisantes.

A cela s'ajoute également l'étude du quai Général-Guisan, de la place Longemalle, de la place du Port, de la place des Alpes, de la rue Jean-Violette, de la rue

des Voisins et de la place Saint-François. Vous vous rappelez que, consécutivement à l'abrogation du plan localisé de quartier qui nous avait été proposé par le Conseil d'Etat, nous avons laissé entrevoir que la Ville de Genève souhaitait trouver des solutions d'aménagement de ce dernier secteur, qui, notamment, intégraient une valorisation de la rue Jean-Violette et également de l'espace de verdure situé du côté de la paroisse Saint-François. Nous intégrons également la place du Molard, la place du Pré-l'Evêque – pour laquelle une motion du Conseil municipal nous a été renvoyée il y a quelques mois – plus un certain nombre de branches de liaison en rapport avec la branche de tramway Acacias, ainsi que la place des Vingt-Trois-Cantons. Nous avons également un certain nombre d'études qui visent la place Dorcière et différentes liaisons piétonnes. Je vous fais grâce de la liste, qui se trouve de manière détaillée dans cette proposition.

Je dirai simplement que l'ensemble de ces études est aujourd'hui indispensable pour aller de l'avant dans la direction que nous vous suggérons dans le cadre du plan piétons. Il s'agit d'un crédit embrassant l'ensemble de ces différents projets qui vous seront présentés en détail à la commission de l'aménagement, puisque celle-ci sera amenée à traiter de cet objet. Nous répondrons à toutes vos questions dans le cadre des travaux de cette commission, mais nous sommes d'ores et déjà à votre disposition pour vous donner, le cas échéant, des précisions aujourd'hui.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (S). Nous avons pris acte de cette proposition, qui, *a priori*, est plutôt satisfaisante. La seule problématique est que nous sommes en train de discuter de projets inscrits au 19^e programme d'investissements quadriennal, programme dont nous n'avons pas encore discuté au sein du Conseil municipal, puisqu'il se trouve un peu plus loin à l'ordre du jour de cette même séance. C'est tout de même un peu gênant de mettre la charrue avant les bœufs. Nous discutons d'abord des projets, puis on nous présente le programme d'investissements quadriennal 2001-2004. Cela n'a pas de sens, car, finalement, une fois que nous aurons voté tous les projets, je ne vois plus quel est l'intérêt d'examiner un plan d'intentions sur quatre ans. C'est un peu notre regret, en ce qui nous concerne.

La proposition dont nous discutons va être renvoyée à la commission adéquate. Je pense qu'il serait utile que cette commission gèle cette proposition, en attendant que le 19^e programme d'investissements quadriennal soit renvoyé à la commission des finances et qu'il y ait eu, pour le moins, un premier tour d'horizon. Faute de quoi, autant jeter tout de suite le 19^e programme d'investissements

quadiennal au panier, car nous allons, tout au long de l'année, voter un certain nombre de crédits qui ont trait à ce plan d'intentions. Je crois donc qu'il faut d'abord l'examiner – c'est d'ailleurs là le but de ce plan, qui n'est pas assujéti à un vote du Conseil municipal – et ensuite examiner les objets et crédits qui y sont inscrits.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Il est intéressant, par rapport au calendrier, d'avoir eu l'exposé de M. le conseiller administratif Ferrazino.

Comme l'a dit le précédent orateur, quand on met en parallèle les plans financiers quadriennaux, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'idées. Mais quel est le résultat quand on arrive à la fin d'un plan financier quadriennal? On voit qu'il y a eu toute une série d'événements qui ont empêché la réalisation des projets inscrits au plan financier quadriennal, plan que beaucoup de conseillers municipaux étudient et dans lequel ils pensent qu'il y a de bonnes idées, mais tout est laissé en plan.

Je prends un exemple. J'ai écouté très attentivement M. le conseiller administratif Ferrazino, qui a donné la liste des places et liaisons piétonnes qui seront étudiées en vue de leur valorisation, et j'ai été assez surpris. En effet, depuis les années 70 et bien avant, nous discutons de la plaine de Plainpalais. Chaque fois que nous posons le problème, on nous répond qu'on s'en occupe et que cela va être réglé. Mais je n'ai pas entendu parler de la plaine de Plainpalais dans la proposition présentée aujourd'hui par le Conseil administratif. C'est pourtant une zone piétonne qui est le paradis de la voiture – je ne rappellerai pas la journée sans voitures du 22 septembre, dont il a été question tout à l'heure. Je me disais que la plaine de Plainpalais figurerait dans la liste que M. Ferrazino a citée. Eh bien non! Cela n'existe plus.

Les belles zones piétonnes, etc., c'est magnifique, mais, lors du débat sur le 19^e plan d'investissements quadriennal, je vous dis tout de suite que je me battrai pour la plaine de Plainpalais. Pour la population qui se rend aux carrousels, au cirque, je peux vous dire que, si c'est mouillé, c'est le «petchi», le terrain est vaseux. On a bien aménagé les terrains de boules, on a fait des jolies pistes pour la planche à roulettes, mais, pour le reste, pour la population qui paie des impôts, rien!

Si au moins un conseiller administratif habitait en bordure de la plaine de Plainpalais, avenue du Mail ou Henri-Dunant, nous aurions enfin un bel emplacement! J'espère qu'il va y avoir un petit réveil, mais, en attendant, je vous avertis que vous allez continuer à m'entendre à propos de la plaine de Plainpalais.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour les Verts, c'est une proposition fondamentale, parce qu'elle s'attaque enfin à des études attendues depuis longtemps en vue de résorber des problèmes de la ville de Genève. Je crois que presque tout le monde aimerait que la place du Pré-l'Evêque change, que la place des Vingt-Trois-Cantons ait un autre aspect. C'est vrai, on peut être formalistes et dire qu'on n'a pas encore étudié le 19^e plan d'investissements quadriennal. Cependant, d'un autre côté, on peut aussi dire que ces choses doivent de toute façon changer et être étudiées. Donc, autant aller déjà en commission; ensuite on arbitrera, lorsque les travaux se feront.

Certains s'étonnent que des travaux comme ceux pour la plaine de Plainpalais, la place des Grottes et autres ne soient pas évoqués dans ce dossier. Il faut dire que les études existent déjà, alors que, dans la proposition N° 49, il s'agit de nouvelles études. C'est la raison pour laquelle tout n'est pas évoqué dans ce document, mais je crois qu'il y a déjà assez à faire en commission. Je vous invite à renvoyer cette proposition en commission.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien est quelque peu surpris de voir le Conseil administratif présenter cette proposition de crédit. En effet, nous venons de renvoyer en commission un plan global d'étude de la circulation des piétons, qui a été, je crois, salué, même si des réserves ont été émises ici ou là. Et nous voilà tout à coup sous un déluge de petits projets sectoriels, accompagnés de montants sonnants qui, d'ailleurs, nous feraient presque trébucher. Nous sommes fort surpris, et il nous semble que la charrue et les bœufs sont, ici, joyeusement mélangés.

Par ailleurs, à la page 6 de la proposition, nous constatons avec un certain intérêt que, en ce qui concerne le secteur Saint-François, on dit que la Ville de Genève étudie la rénovation de l'immeuble sis à la rue Jean-Violette 17. Au mois de novembre dernier, quand nous avons parlé de la proposition N° 17 concernant, notamment, cet immeuble, le magistrat nous avait dit que la rénovation était encore douteuse, pour des questions techniques. Il semblerait que, depuis, des progrès aient été faits et qu'on a une meilleure idée de la situation. Si tel est le cas, nous aimerions bien en être informés.

M. Robert Pattaroni (DC). Mon intervention s'ajoute à celle de la précédente oratrice, Madame la présidente, mais elle lui est évidemment coordonnée. Pour ma part, je voudrais rappeler une question, qui certes chatouille un certain nombre d'entre nous, mais qui nous paraît importante. Quand nous avons parlé du plan directeur des chemins pour piétons, nous, démocrates-chrétiens, sommes

intervenues pour dire que nous pensions qu'il fallait avant tout faire un projet pour l'animation générale de la ville. Tant mieux si c'est grâce à des zones piétonnes, mais, nous l'avions dit et je le rappelle, tant mieux si c'est au profit de tous et que les piétons ne se trouvent pas tout à coup totalement dans un désert. Pourquoi cela chatouille-t-il? Parce que, à la page 5 de la proposition, on rappelle qu'il y a eu des discussions avec les milieux économiques, essentiellement les commerçants, et que ces derniers sont défavorables au projet. Heureusement, le magistrat persiste – c'est positif – et dit, à la page 13, que le Département de justice et police et des transports sera, évidemment, un interlocuteur privilégié, au même titre que les associations cantonales intéressées et les associations de commerçants.

Avec d'autres, nous tenons à insister, à propos de cette proposition, qui va probablement être renvoyée en commission, sur l'importance d'avoir de véritables échanges. En définitive, si l'objectif général d'animation n'est pas atteint, parce qu'on privilégie ceux à qui l'animation devrait être destinée, à savoir les piétons, nous nous trouverons alors devant un paradoxe. Je l'avais dit l'autre fois, je le répète ce soir, il existe un certain nombre de villes où l'on peut marcher sans aucun danger, mais l'ennui, c'est qu'il n'y a rien à voir. Par voie de conséquence, les gens ne font qu'une seule fois ce genre de promenade et ils s'arrêtent, parce qu'il ne se passe absolument rien!

Nous espérons que M. Ferrazino et d'ailleurs l'ensemble du Conseil administratif – qui a l'occasion de rencontrer des dirigeants d'autres villes, pas seulement suisses mais plutôt de villes étrangères – auront bien pris connaissance des expériences faites et ajusteront la proposition N° 49 à cette contrainte.

M. Pierre Reichenbach (L). Nous parlons, certes, des zones piétonnes en ville, mais, moi, comme mon collègue M. Lyon, je parlerai de la plaine de Plainpalais. En effet, il y a longtemps que nous sommes membres de ce Conseil et qu'on nous mène en bateau en disant qu'on va s'occuper de la plaine de Plainpalais, mais nous savons que les assainissements – Madame la présidente, vous avez d'ailleurs déposé avec moi une motion – ne sont toujours pas réalisés. On fait des petits travaux, mais on ne fait rien de très important. Pour moi, la plaine de Plainpalais est peut-être la pierre angulaire de toute la ville. Alors pourquoi le Conseil administratif ne prend-il pas ses responsabilités et ne fait-il pas une proposition?

D'ailleurs, au point N° 56 de notre ordre du jour, par la motion N° 80 intitulée «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève», que j'ai déposée avec M. Perler, je pensais déjà à la plaine de Plainpalais. Je ne comprends toujours pas pourquoi le Conseil administratif ne veut pas nous parler de cette plaine.

Avec mon collègue M. Zaugg, nous avons même parlé de construire une tour de grimpe sur la plaine de Plainpalais, et rien ne se fait, rien ne bouge, il n'y a rien qui se passe! On se moque de la population. Il ne faut donc pas s'étonner que les gens soient fâchés, et dans ce Conseil en particulier.

M. Guy Dossan (R). Ce qui inquiète un peu le groupe radical, c'est le montant du crédit demandé dans cette proposition. En effet, nous nous demandons ce qui va se faire avec la somme qu'on nous demande de voter. Quand nous voyons, par exemple, que les travaux coûteront 4 millions de francs pour la place des Alpes et que, comme on nous l'explique, le parc du Monument Brunswick n'est pas concerné, la place Dorcière non plus – 4 millions de francs rien que pour la place des Alpes – je dois dire que nous ne savons pas ce qu'on va y mettre. On va probablement abandonner le granit pour y mettre de l'or massif! Là, il y a de quoi s'inquiéter, surtout quand on sait que d'autres places beaucoup plus grandes coûtent moins cher.

Je dois dire que c'est inquiétant et nous, groupe radical, sommes plutôt surpris. On va de nouveau se mettre à construire luxueusement. Je ne sais pas si c'est parce que les comptes sont visiblement meilleurs, mais il y a de quoi se poser des questions. En commission, nous serons extrêmement attentifs à ce qui va se construire à l'avenir.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En réponse à M. Pattaroni, qui, indirectement, semble vouloir se faire l'avocat des commerçants, je dirai que je suis tout autant que vous, Monsieur Pattaroni, l'avocat de ces commerçants. Certains d'entre eux, que je rencontre régulièrement, sont beaucoup moins craintifs que vous et pensent, de façon judicieuse, en regardant les expériences faites dans d'autres villes, que le développement des zones piétonnes est de nature non pas – comme vous l'indiquez, un peu péremptoirement – à rendre la ville déserte, mais, au contraire, à l'animer. Ils partent de l'idée qu'un être humain est quand même un peu plus vivant qu'une automobile, aussi moderne soit-elle. Ces commerçants-là, auxquels je me réfère, sont tout à fait partie prenante de ces différents projets.

Je crois qu'il faut être plus nuancé quand on dit «les commerçants». Il y a peut-être certains commerçants, qui sont regroupés dans des associations, avec lesquels vous êtes en contact et qui interviennent régulièrement en disant que des zones piétonnes ou des mesures favorisant par trop les piétons et qui pourraient défavoriser les véhicules automobiles risqueraient de mettre en péril leurs affaires. C'est une crainte, on la connaît. Monsieur Pattaroni, vous vous souvenez

certainement mieux que moi que, dans les années 70, les commerçants de la place du Molard tenaient ce discours et, rappelez-vous, ils étaient les plus grands opposants à la fermeture de la place du Molard. Ils nous disaient exactement ce que vous avez rappelé tout à l'heure – puisque vous vous êtes fait l'écho fidèle des discours des commerçants d'aujourd'hui – «Vous allez tuer nos commerces et rendre déserte cette place du Molard!» Eh bien, ces commerçants, un peu réticents, sont aujourd'hui les premiers à applaudir la fermeture de la place du Molard, Monsieur Pattaroni. J'espère que les commerçants avec qui vous êtes en contact et vous-même serez, dans dix ou quinze ans, les premiers à vous féliciter du résultat des mesures que nous allons prendre et qui, je vous le rappelle, sont de nature à combler des années de retard en la matière.

De plus, Monsieur Pattaroni, quand vous parlez de ville déserte, regardez quand même les propositions qui vous sont soumises. La place des Vingt-Trois-Cantons, vous voyez de laquelle il s'agit, si vous appelez cela un désert, avec les mesures d'aménagement qu'on présente, alors il y a encore beaucoup de marge! La place du Pré-l'Evêque, je vous l'ai rappelé la dernière fois, il y a 52 000 véhicules par jour qui la traversent; c'est un désert d'un type assez particulier, disons que c'est un désert très urbain, et nous demandons simplement de pouvoir aménager les places qui se trouvent de part et d'autre de cet axe routier à grand trafic.

Maintenant, la place du Molard: vous avez pu vous rendre compte, je l'espère, que ce n'est plus tout à fait le désert que certains craignaient que nous allions créer dans les années 70. Vous avez aussi fait allusion tout à l'heure à la rue Jean-Violette. Je vous assure que les habitants de cette rue seraient très heureux si on pouvait prendre des mesures de piétonisation, car s'il existe un endroit, vu son étroitesse, où l'accès des véhicules ne se justifie pas, avec les conséquences que cela engendre, c'est bien cette rue-là. Là, je crois qu'on devrait tous se retrouver pour applaudir quand on prend des mesures de ce type, qui vont vraiment dans le sens de l'intérêt général, et je ne vois pas qui cela pourrait pénaliser.

Pour répondre à votre question, Madame Rys, effectivement, en novembre, quand le dossier concernant l'immeuble sis à la rue Jean-Violette 17 et le plan localisé du quartier Jean-Violette/Prévost-Martin s'est présenté, nous ne pouvions que vous faire part d'inquiétudes légitimes que nous avions – et qui étaient d'ailleurs partagées par un certain nombre d'entre vous – concernant le coût que pourrait représenter une rénovation de ce bâtiment appartenant à la Ville de Genève, dans la mesure où ce bâtiment, vous le savez, avait subi un incendie il y a quelques années. Je vous avais dit que je devais réserver l'option du Conseil administratif, en fonction du coût qu'une rénovation pourrait engendrer, car si ce coût devait être disproportionné, il aurait été difficile de soutenir une telle option. J'ai donc mandaté un architecte, non seulement pour lui demander quel serait le

coût d'une rénovation de ce bâtiment, mais également pour qu'il fasse, dans le même temps, l'estimation d'une démolition-reconstruction. Eh bien, nous arrivons, grosso modo, à peu près au même prix. Finalement, les dispositions légales en la matière nous empêchant de reconstruire à des gabarits plus importants, à cause des limites de distance, puisque la rue est très étroite, nous avons fait le choix de la rénovation du bâti existant, pour conserver le caractère de cette rue. Cette option – je vous le rappelle – est également souhaitée par les habitants du quartier.

Par conséquent, il nous a semblé raisonnable de choisir l'option de la rénovation, car elle est moins chère – faiblement, il est vrai – que l'option d'une démolition-reconstruction. Je suis toujours en contact avec les propriétaires des immeubles voisins pour examiner dans quelle mesure ils peuvent s'associer à cette réhabilitation des différents immeubles de la rue Jean-Violette. Nous sommes également en contact avec la Paroisse Saint-François pour étudier comment nous pourrions aménager l'espace qui est situé derrière l'immeuble de la Ville de Genève à la rue Jean-Violette.

Que vous vous posiez un certain nombre de questions, c'est parfaitement légitime, mais je pense qu'il est préférable de charger la commission de l'aménagement et de l'environnement de l'examen détaillé de cette proposition. Je vous dirai simplement que, dans le cadre du plan piétons – qui est un plan énonçant les intentions du Conseil administratif sur une quinzaine d'années – nous n'allions pas nous croiser les bras et ne plus intervenir en matière d'aménagement de places et de rues piétonnes jusqu'à ce que la discussion soit terminée.

Il est bien évident que les différentes propositions contenues dans cette demande de crédit d'étude concernent des objets – je crois que c'est M^{me} Künzler qui l'a rappelé tout à l'heure – qui sont déjà en discussion depuis bon nombre d'années. Que ce soit pour la place du Pré-l'Evêque, la place du Molard ou la place des Vingt-Trois-Cantons, il est vrai que ce sont des propositions d'aménagement qu'il est aujourd'hui urgent de prendre en main, vu le retard que nous avons, et cela indépendamment du plan général que représente le plan piétons. Voilà, Mesdames et Messieurs, les raisons pour lesquelles nous vous demandons de donner suite à cette proposition.

Un dernier mot – j'allais oublier – concernant la plaine de Plainpalais, puisque certains s'insurgent contre le fait qu'elle ne soit pas comprise dans cette proposition. Comprenez-nous bien, il ne s'agit pas d'une proposition de crédit devant rassembler l'ensemble des mesures d'aménagement que nous souhaitons développer ces prochains mois. Il s'agit d'un crédit pour un certain nombre d'études en vue de revaloriser des places et des liaisons piétonnes, ce qui n'exclut pas que nous vous saisissions, pour des cas de l'importance de la plaine de Plainpalais, d'un crédit ad hoc. Vous verrez, pour ceux qui l'ont parcouru, que le

19^e programme d'investissements quadriennal comprend la plaine de Plainpalais, ce qui répond aux questions posées par M. Lyon tout à l'heure. Par conséquent, le Conseil municipal sera saisi d'un crédit ad hoc pour la plaine de Plainpalais.

Je vous rappelle également – et les anciens conseillers municipaux devraient le savoir, je crois que M. Lyon en fait partie – que, lorsque vous aviez voté l'aménagement d'une partie de la plaine de Plainpalais, où se trouvent actuellement les installations destinées à la pratique du skate et des patins à roulettes et le jeu de boules, il avait été convenu que cet aménagement était, en quelque sorte, expérimental par rapport à l'aménagement de l'ensemble de la plaine de Plainpalais. C'est sur la base de cette démarche expérimentale – que votre Conseil avait votée à l'époque – que mes services sont en train de préparer le projet d'aménagement global de la plaine de Plainpalais. Malheureusement, des difficultés d'ordre technique concernant l'écoulement des eaux freinent le projet. Monsieur Lyon, vous dites que ces problèmes existent depuis longtemps, mais encore faut-il trouver les solutions. En général, le Conseil administratif attend d'avoir trouvé les solutions aux problèmes qui sont posés avant de soumettre une proposition à votre Conseil. Par conséquent, vous serez prochainement saisis d'une proposition de crédit pour la plaine de Plainpalais.

Je prends note que certains trouvent la proposition N° 49 trop importante, que d'autres la trouvent insuffisante; le Conseil administratif a peut-être trouvé un juste milieu en l'élaborant.

M. Roman Juon (S). Puisque certains ont évoqué l'aménagement de la plaine de Plainpalais, je vous informe que la commission des travaux se rendra à Lyon pour son voyage annuel et qu'un des buts de ce déplacement est de voir la fameuse place Bellecour, dont les travaux de réaménagement auront débutés.

En ce qui concerne les places et liaisons piétonnes, j'ai été me rendre compte comment cela se passait ailleurs. A Pâques, je suis allé passer quatre jours à Venise. J'y ai vu des places piétonnes encombrées, mais j'en ai vu d'autres qui étaient presque désertes: il y avait un chat, un enfant jouait; j'ai même fait des photos. Aujourd'hui, je me demande pourquoi on en est encore, depuis vingt ans que je siège au Conseil municipal, à parler et à se bagarrer pour des places piétonnes, parce qu'il y a toujours quelque chose qui s'oppose à leur réalisation, c'est trop cher ou pas assez. Je trouve quand même fou d'en être encore à ce point-là aujourd'hui. Malgré tout, si on fait le bilan, en prenant un plan de la ville pour noter tout ce qui a été réalisé, on constate que passablement de choses ont été accomplies, mais qu'il y a encore beaucoup, beaucoup à faire.

M. Ferrazino a parlé de la place du Molard, qui était une des toutes premières à se libérer des voitures. Je reparlerai de la place du Bourg-de-Four – que M. Pat-

taroni traverse à peu près quatre fois par jour – dont les commerces devaient faire faillite et disparaître. Il y a même eu une fameuse grève, un samedi ou un dimanche, où tous les commerçants, à part deux, avaient placardé ou fermé leurs vitrines, en présence des journalistes et de la télévision. Aujourd'hui, après une dizaine ou une douzaine d'années, non seulement aucun commerce n'a fait faillite sur la place du Bourg-de-Four, mais chez un certain pâtissier connu du coin, qui nous en voulait à mort, je peux aujourd'hui aller prendre mon café pour ainsi dire gratuitement à l'année, tellement il est content.

M. René Winet (R). J'aimerais revenir sur deux points qui me paraissent importants. Premièrement, M. Ferrazino a tout à fait raison quand il dit que la place du Molard est actuellement une place piétonne bien animée et que les commerçants, ainsi que la population, en sont contents. Cependant, je crois qu'il faut quand même distinguer deux choses: les places et les rues. La place du Molard est d'ailleurs la plus accessible du centre-ville, avec le parking du Mont-Blanc tout proche. Mais, si on prend les rues, là, des problèmes se posent et les commerçants ont des craintes. Si vous fermez des axes à la circulation, vous ne créez pas de véritables zones piétonnes – on l'a déjà dit. Il s'agit de zones piétonnes un peu farfelues, dans le sens où il y a tout de même une certaine circulation que l'on ne peut pas supprimer. Il est difficile de créer à la rue du Rhône une véritable zone piétonne semblable à celles que M. Pattaroni a demandé au Conseil administratif d'aller voir dans d'autres villes, c'est-à-dire des zones et des places piétonnes avec des parkings à proximité. Dans ces cas-là, les gens et les commerçants sont contents, car il y a des possibilités d'accès aux commerces.

Il faut dire qu'à Genève – je me répète peut-être pour la cinquantième fois – nous avons une configuration qui ne se prête pas à la création de zones piétonnes telles que celles préconisées par M. Ferrazino dans la proposition N° 49 que nous avons devant nous ce soir. Lorsque la commission se penchera sur cette proposition, il faudra qu'elle réfléchisse sur les véritables zones piétonnes, celles que la population nous demande. La population veut qu'on réalise – comme M. Juon l'a dit – des zones où il soit possible de se promener sans courir de risques. Actuellement, les places s'y prêtent très bien, je suis d'accord, elles ne posent pas de problème, mais pour les axes et les rues tout autour, c'est beaucoup plus difficile.

Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qui siégez à la commission de l'aménagement et de l'environnement, de vérifier tous ces petits détails, toutes ces astuces qui pourraient constituer des obstacles à la création de zones piétonnes, ainsi qu'à l'activité des commerçants, qui sont effectivement inquiets à propos du contenu de la proposition de M. Ferrazino.

M. Jean-Luc Persoz (L). J'entends le magistrat Ferrazino dire qu'il veut faire du centre-ville une ville vivante; c'est un objectif que je partage pleinement. On a parlé des places, tout d'abord M. Ferrazino, puis M. Juon, respectivement de la place du Molard et de la place du Bourg-de-Four. Le point commun de ces deux places est qu'elles sont proches d'un parking – celui du Mont-Blanc, celui de Saint-Antoine – ce qui permet très facilement de stationner sa voiture et de se rendre à pied à l'une ou l'autre de ces places.

Par conséquent, j'invite le Conseil administratif, qui semble tout à coup avoir beaucoup de volonté en matière d'aménagement, à nous proposer un grand nombre de places de stationnement, en tous les cas en suffisance – et, là, Monsieur Ferrazino, vous aurez notre soutien – ce qui permettra de créer les zones piétonnes nécessaires, puisque la condition est que l'on puisse accéder facilement aux zones piétonnes. Le meilleur exemple est celui qui est encore dans toutes les mémoires: le parking de la place Neuve. Si ce parking avait pu se faire, nous aurions pu avoir véritablement un périmètre complet et vaste de zones piétonnes, ce qui apparaît d'ailleurs grandement dans la proposition N° 49. Par conséquent, si vous arrivez avec des solutions permettant de garantir un stationnement à proximité des zones que vous désirez rendre piétonnes, vous aurez notre soutien.

Si le projet d'une zone piétonne présente continuellement des obstacles pour la circulation, comme cela a été le cas lors de la présentation du plan piétons, nous nous y opposerons. Lorsqu'on parle de la place du Pré-l'Evêque ou de la rue Veronnex, par exemple, que l'on entend bloquer à la circulation alors qu'il s'agit d'un axe d'importance internationale, puisqu'il relie le réseau autoroutier suisse au réseau autoroutier européen, nous ne sommes pas d'accord. Si vous continuez à bloquer la circulation et la mobilité en ville sans nous proposer des solutions de rechange, respectivement des places de stationnement, nous nous battons contre.

Je vous invite vivement, Monsieur Ferrazino, à nous proposer des places de stationnement. Je me battraï pour toutes les zones piétonnes que vous voudrez, à condition que l'on puisse stationner à proximité.

La présidente. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a une légère modification dans le libellé de la proposition N° 49. Il est écrit: «inscrites au 19^e programme financier quadriennal», alors qu'il s'agit de lire: «inscrites au 19^e programme d'investissements quadriennal». (*Corrigé au Mémorial.*)

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (quelques abstentions).

7. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999 (PR-50).

4354

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4356

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4358

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4360

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4362

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4364

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4366

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4370

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4372

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4374

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4376

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4378

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4380

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4382

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4386

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4388

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4390

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4400

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4402

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4406

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4410

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4412

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4414

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4416

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4420

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4422

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4424

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4426

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4430

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4440

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4442

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4444

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4446

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4448

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4450

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4460

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4462

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4464

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4466

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4470

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4472

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4474

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4476

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4478

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4480

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4486

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4488

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4490

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4494

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4500

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4510

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4516

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4520

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4522

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4526

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4530

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4532

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4536

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4540

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4550

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4552

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4554

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4556

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4560

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4562

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4566

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4570

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4572

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4574

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4576

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4580

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4582

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4586

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4590

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4600

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4610

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4620

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4622

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4630

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4632

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4634

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4636

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4638

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4650

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4652

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4654

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4656

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4660

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4662

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4664

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4666

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4668

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4670

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4672

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4674

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4676

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4678

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4680

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4682

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4686

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4688

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4690

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4692

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4696

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4700

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4702

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4706

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4710

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4712

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4714

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4716

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4718

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4720

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4722

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4724

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4726

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4728

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4730

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4732

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4736

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4738

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4740

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4742

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4744

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

4746

SÉANCE DU 2 MAI 2000 (après-midi)
Comptes rendus 1999

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant que conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, je ne peux que me réjouir de l'excellente tenue des comptes 1999 et de la répartition d'un excédent de recettes, après des années de vaches maigres, voire faméliques. Je ne vais pas vous priver du plaisir de découvrir par vous-mêmes, en parcourant ce rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999, les résultats précis de l'exercice achevé, mais je relèverai tout de même quelques chiffres remarquables.

Premièrement, au niveau des recettes, la tendance qui s'était dessinée lors du bouclage des comptes 1998, à savoir une hausse de celles-ci, s'est encore renforcée lors du dernier exercice. En effet, la comparaison du budget 1999 et des comptes 1999 démontre que la croissance des recettes est tangible, tant pour les personnes physiques que morales, avec respectivement des hausses de 14,2% et 26,7%. Quant à l'évolution comptes à comptes, la hausse entre 1998 et 1999 représente 8,7% pour le poste des personnes physiques et 39,5% pour celui des personnes morales. Je me plais à voir dans ce dernier chiffre l'illustration de l'efficacité, toujours croissante, du Service de la taxe professionnelle.

Au travers de ce résultat, le Conseil administratif reconnaît les effets tangibles d'une politique de relance économique que les diverses administrations cantonales ou communales ont menée depuis plusieurs années. Par ailleurs, ce constat permet d'espérer en la poursuite d'une politique d'assainissement des finances de la Ville, étant entendu que seule une succession d'exercices financiers positifs dans les années à venir permettra une résorption de la dette importante dont nous subissons le poids actuellement. (*Brouhaha sur les bancs socialistes.*)

Visiblement, le groupe socialiste ne porte pas d'intérêt aux comptes rendus, n'est-ce pas, Monsieur Juon? Pourtant vous êtes un peu concerné par ce que je dis, puisque vous êtes un des cadres de l'administration municipale et que je vais bientôt vous féliciter – pas vous personnellement, mais les cadres – du travail effectué. (*Remarque de M. Tornare.*) M. Tornare me dit que vous n'êtes pas un cadre, vous êtes un employé.

Deuxièmement, au niveau des charges de fonctionnement, une augmentation significative, mais trompeuse, de 3,8%, soit de 26 millions de francs, par rapport au budget 1999 est constatée. Je parle, en effet, d'une hausse trompeuse, car les charges courantes de l'administration maîtrisables par les services l'ont été, le dépassement important résultant du poste – vous l'avez compris – «Pertes sur débiteurs», lequel présente un dépassement de 27,7 millions de francs par rapport au budget 1999. J'imagine qu'en commission j'aurai le plaisir de commenter ces chiffres. Je rappelle quand même à cette docte assemblée qu'il s'agit d'une

contrainte qui nous a été imposée par le Conseil d'Etat, respectivement le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE), qui est l'autorité de surveillance de notre commune.

Par conséquent, l'administration municipale a apporté une nouvelle fois la preuve de sa capacité à contenir ses charges de fonctionnement, dans la mesure où elles sont maîtrisables. Je ne m'étendrai donc pas plus avant sur ces chiffres, en l'état, tout comme je ne commenterai pas le rapport de gestion des services des cinq départements.

Je souhaite, avant de conclure cette modeste intervention, formuler un vœu pour le futur. La reprise est fragile et l'économie convalescente. Il est donc de notre devoir de stimuler encore et toujours le tissu économique en ville de Genève et de favoriser la création d'emplois dans notre cité. Toutes les décisions que vous prenez, dans le Conseil municipal, ont, d'une certaine manière, une implication dans ce domaine-là.

Nous devons également pouvoir affecter nos ressources à des activités à plus-value sociale, culturelle ou économique. Tel n'est pas le cas des sommes importantes que nous sommes contraints de consacrer actuellement aux intérêts de la dette de la Ville de Genève, dont le poids nuit, bien sûr, à la réalisation des missions premières de notre municipalité. Les intérêts s'élèvent à environ 90 millions de francs, vous l'avez compris aussi. J'espère ainsi que votre Conseil saura s'en souvenir et créer les conditions-cadres nécessaires au Conseil administratif pour remplir les missions qui lui sont assignées.

D'avance, je vous suis reconnaissant de renvoyer cette proposition à la commission des finances et je vous remercie de votre attention.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Ils ne sont pas très nombreux, dans cette assemblée, les conseillers municipaux qui se souviennent d'avoir assisté à une remise des comptes avec un résultat aussi satisfaisant. Je crois qu'il faut remonter dans les années 80, si on fait peut-être exception des déviations cosmétiques que nous avons opérées en ce qui concerne les amortissements, au début des années 90, et qui avaient permis de nous en sortir, tout à fait de justesse. Enfin, les années se suivent et ne se ressemblent pas. En revanche, en ce qui concerne l'intérêt du Conseil municipal pour les comptes, les années se suivent et se ressemblent,

puisque nous sommes, comme d'habitude, un peu plus de la moitié pour parler de la réalité – et non pas des sciences humaines, comme je l'avais rappelé la dernière fois, quand il était question du budget. Ici, nous parlons de ce qui s'est vraiment passé, et je regrette, une fois de plus, qu'il y ait si peu d'intérêt dans ce Conseil pour suivre les débats qui concernent les comptes de notre collectivité publique.

Nous accueillons donc avec satisfaction les résultats de ces comptes, qui auraient pu être, bien entendu, encore meilleurs si nous n'avions pas dû provisionner 30 millions de francs pour les pertes sur débiteurs. Je pense que c'est une mesure tout à fait saine, puisqu'il doit rester quelque chose comme 134 millions de francs au Département des finances cantonales qui pourraient nous être attribués – d'après ce que j'ai lu dans le compte rendu. Près de 30 millions de francs, c'est une provision tout à fait raisonnable. Elle aurait pu être encore meilleure si nous n'avions pas 64 millions de francs d'amortissements – et je ne vais pas parler une fois de plus des années folles dans lesquelles nous avons surinvesti – que nous traînons depuis de nombreuses années pour boucler tous les crédits qui ont été votés au début des années 80.

Pour le groupe des Verts, c'est donc une satisfaction de constater que nous avons maîtrisé le budget et que nous enregistrons des recettes fiscales bien meilleures que nous ne l'avions prévu. Par rapport à ces recettes fiscales, je pense qu'il est important de signaler que la reprise, qui est encore fragile, ne profite pas forcément à tout le monde. En effet, entre 1998 et 1999, la progression des revenus imposables inférieurs à 100 000 francs n'a été que de 1,07% et celle des revenus entre 100 000 et 500 000 francs n'a été que de 7,08%. Si on passe à la tranche de 500 000 à 1 million de francs, on atteint 17,14% d'augmentation et, pour les revenus imposables supérieurs à 1 million de francs, 25,69%. C'est quand même quelque chose que nous devons prendre en considération. Cela signifie en tout cas que notre collectivité publique doit assumer ses devoirs ciblés pour permettre de diminuer autant que possible la fracture sociale et de résoudre des problèmes concrets qui touchent une classe de la population dont les revenus restent, malgré tout, inférieurs à 100 000 francs.

Nous voulons aussi relever quelques points dans ce rapport de gestion du Conseil administratif, des satisfactions particulières que nous aimerions mettre en exergue. C'est le fameux groupe 31, «Biens, services et marchandises», sur lequel, nous, les Verts, nous sommes battus, à plusieurs reprises, pour en assurer la maîtrise et la gestion, pour en déléguer le contrôle direct au Conseil administratif. Nous avons été vaincus, nous sommes persuadés que, quand la volonté politique est transmise de manière extrêmement significative, il est possible de maîtriser ces coûts. Cette année, le groupe 31 est parfaitement maîtrisé. Nous en sommes extrêmement satisfaits et nous en donnons acte au Conseil administratif, aux cadres et également à tout le personnel de l'administration municipale.

Nous sommes également satisfaits de relever, dans le département des finances, l'excellente gestion du portefeuille de la dette de notre collectivité publique par un remplacement systématique des emprunts à taux fixes qui viennent à échéance par des emprunts à taux fluctuants. Cette gestion, qui a été entreprise il y a déjà plusieurs années, donne chaque année un résultat tout à fait positif. Nous saluons ce résultat et l'excellent travail effectué dans cette gestion du portefeuille de la dette. Quant à l'assainissement de la dette, c'est un autre problème. Une motion, N° 48, à ce sujet sera débattue demain, et nous aurons l'occasion de nous exprimer sur cette dette.

Notre satisfaction concerne également – mais là, c'est coutumier, chaque année nous le disons, nous le répétons encore une fois avec plaisir – le Service de l'énergie, plus particulièrement cette année, puisque nous avons réussi à économiser plus de 28% en ce qui concerne la consommation d'eau. Nous avons insisté à plusieurs reprises pour que des mesures soient prises en vue d'économiser l'eau, notamment par l'introduction de boutons-poussoirs sur les fontaines. Nous constatons que, petit à petit, les propositions qui, au premier abord, peuvent paraître parfois utopiques ont des résultats. Nous les enregistrons dans ce rapport de gestion.

Nous sommes aussi satisfaits de voir qu'un département particulièrement soumis à un lobbying très fort en ce qui concerne les subventions – je pense au département des affaires culturelles – maîtrise l'ensemble des subventions qu'il est appelé à distribuer en fonction du budget voté et qu'il n'a pas dépassé ce budget.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas résister au plaisir de le lire, dans le rapport de gestion, le chapitre consacré au Service levée des résidus ménagers, car nous nous sommes battus, ces dernières années – même contre certains groupes de l'Alternative – pour que la Ville de Genève fasse une promotion très forte et très marquée auprès de la population en faveur du tri des déchets. Nous avons dû revenir à plusieurs reprises, non seulement pour qu'un crédit destiné à l'information soit voté, mais pour que l'ancien magistrat, M^{me} Burnand, veuille bien le dépenser. Cette fois, c'est écrit noir sur blanc, à la page 2.2/65, poste 351, «Cantons. Economie réalisée grâce à la campagne d'information pour encourager la population à trier les déchets.» Nous sommes extrêmement satisfaits de voir que cette mesure, que nous avons défendue ardemment depuis longtemps, porte ses fruits. Nous savons, puisque le Conseil administratif nous l'a déjà signalé, que des mesures dans ce sens vont être prises et que des sommes encore plus importantes peut-être vont être investies. Je pense que, de ce côté-là, il serait bien de se pencher sur la traduction des circulaires d'information dans d'autres langues encore que celles utilisées actuellement, afin que d'autres populations, moins sensibles, de par leur culture, à ce problème, soient sensibilisées. On arrivera ainsi à avoir également des résultats dans ce domaine.

Pour ce qui est du rapport de gestion, je tiens à exprimer le regret, au nom des Verts, de ne plus voir figurer, depuis 1997, au chapitre «Gestion du Conseil administratif», un paragraphe concernant la Délégation à l'environnement. Depuis deux ans, en effet, il n'y a pas un mot concernant la Délégation à l'environnement. Nous le regrettons, car nous aimerions savoir quel est le travail effectué par cette délégation et connaître l'avancement des travaux par rapport, notamment, à l'Agenda 21. Je n'en ai pas trouvé trace. La dernière mention à ce sujet figure dans le rapport de 1997.

Un autre point important est signalé, et nous aimerions que le Conseil administratif nous donne des informations précises lors des auditions. Je veux parler de la fameuse commission chargée de régler les relations avec l'Etat. Nous tenons à être davantage informés sur le rôle et les compétences de cette commission bipartite, savoir où en est le travail et comment il avance.

Avant de terminer, je souhaite revenir quelques instants sur l'analyse politique qui est faite par le Conseil administratif, notamment en ce qui concerne l'économie, où plusieurs allusions au développement économique sont faites. En effet, lors de notre récent débat concernant, entre autres, la Fondetec, j'avais entendu un des arguments très forts de la droite, qui disait: «Le travail effectué par la Fondetec, c'est du palliatif, ce qu'il faut, c'est revoir les conditions-cadres favorables au développement du tissu économique.» Et je lis, à la page 1/12, «La création de conditions-cadres favorables au développement du tissu économique de la République a permis une reprise des activités tant commerciales que financières sur le territoire genevois...» Puisqu'il est signalé que cela se passe également dans les territoires communaux – je lis en effet, à la même page: «...le résultat d'une politique de relance économique que les diverses administrations cantonale ou communales ont menée depuis plusieurs années» – je souhaiterais avoir quelques informations sur ce sujet.

Nous ne serons certainement pas le seul groupe politique à poser des questions ou, en tout cas, à solliciter le Conseil administratif pour qu'il nous donne des explications concernant, notamment, la fameuse pépinière d'entreprises dans les anciens locaux de la SIP, parcelle que nous avons achetée pour 14 millions de francs, il y a quelques années. Nous aimerions donc savoir quelles sont les conditions-cadres qui auraient été mises en place, puisqu'il semblerait qu'elles donnent des résultats. Alors, qu'on nous explique: ou bien les arguments qui ont été développés lors du débat précédent sont des arguments qui méritent d'être mieux approfondis ou d'être mis en question, ou alors qu'on nous dise très clairement ce qui a été fait.

Toujours dans le cadre de l'économie et de ce que notre collectivité publique pourrait faire, je lis également – encore à la page 1/12 – que «seule la voie du développement et de l'accroissement de l'activité économique reste ouverte pour

atteindre l'objectif que s'est fixé le Conseil administratif». Bien entendu, en ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait d'accord avec cette déclaration. Mais pas à n'importe quel prix et pas à n'importe quel développement. Nous souhaitons un développement qui tienne compte de la durabilité, c'est-à-dire qui concilie les besoins généraux des générations actuelles et, également, ceux des générations futures, tout en préservant la nature et la diversité, la durabilité, le respect de l'environnement, le respect tout à fait concrètement, par exemple, des normes OPAir, qui ne sont jamais respectées en ville de Genève. Pour ce développement-là, oui, nous sommes prêts à soutenir le Conseil administratif dans ses démarches.

Tout cela nécessite donc un approfondissement de tout le volet, ou de tout le volant économique qui est développé dans l'analyse politique du Conseil administratif. Je pense que, avec les résultats que nous avons obtenus, notre collectivité publique va pouvoir, maintenant, faire véritablement des choix, et non pas des choix par défaut, comme elle a dû le faire jusqu'à maintenant, mais des choix par priorité, en indiquant très clairement ce qu'elle souhaite. Nous parlerons tout à l'heure de l'assainissement de la dette. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas uniquement sur ce créneau-là, mais il est évident que l'assainissement de la dette est une chose à laquelle les Verts sont extrêmement attentifs. Je tiens donc à dire la satisfaction du groupe des Verts, qui renverra le rapport de gestion du Conseil administratif à la commission des finances.

Enfin, l'Alternative, qui gouverne maintenant depuis bientôt dix ans, et la majorité actuelle du Conseil municipal, qui est également en place dans ce parlement depuis bientôt dix ans – si on excepte la petite période où nous avons été quarante contre quarante, qui était extrêmement difficile – cette majorité-là et ce Conseil administratif avec cette majorité-là, qu'on a annoncés comme porteurs de la peste et du choléra, qui allaient mettre en faillite la Ville de Genève, je crains que, une fois de plus, au grand détriment de l'Entente, cette peste et ce choléra ne se transforment pour devenir, une nouvelle fois, lors des prochaines élections, la coqueluche de la ville de Genève. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Losio. J'aimerais rappeler aux divers intervenants qu'ils ont dix minutes, quelle que soit la qualité du contenu.

M. Pierre Muller, maire. J'ai décidé, cette année, d'innover et de répondre à chacun immédiatement, de manière à clarifier le débat. Monsieur Losio, vous avez parfaitement raison, je crois que le Conseil administratif in corpore est d'accord avec vous lorsque vous parlez de la fracture sociale et, surtout, de votre

envie de résorber cette fracture sociale. Je pense que, en effet, le Conseil administratif a prouvé, depuis quelques années, qu'il se soucie également de toute cette partie de la vie de notre commune.

En ce qui concerne l'Agenda 21, respectivement le bilan 1999, il faut savoir qu'il y a tout d'abord eu un changement de gouvernement, le président de la Délégation à l'environnement a changé. Jusqu'à mi-99, il s'agissait de M. Alain Vaissade; à partir de juin 1999, c'est M. Manuel Tornare qui préside, et je crois savoir qu'il prépare, déjà pour l'an 2000, un rapport circonstancié sur l'Agenda 21 et sa mise en œuvre en Ville de Genève.

Je crois, comme vous, que, lorsqu'on parle de conditions-cadres à l'économie, il faut véritablement se soucier du développement durable. Il n'y a plus de questions philosophiques, de bloc à bloc, en ce qui concerne cet aspect-là de la politique de la Ville de Genève. Je pense que le développement durable est primordial, incontournable et que nous devons tous, à droite comme à gauche, faire des efforts dans ce sens-là. C'est seulement comme cela que nous léguerons à nos enfants, à nos petits-enfants et à ceux qui viendront après, une planète qui, je le souhaite, restera bleue, verte, multicolore.

Pour répondre à votre question sur les anciens locaux de la SIP, il est vrai que, lorsque le Conseil administratif a décidé de proposer l'achat de cette parcelle, nous pensions que c'était utile, compte tenu du peu de zones industrielles que nous, Ville de Genève, avions en ville de Genève. Il était utile de ne pas laisser filer cette parcelle importante, de plus de deux hectares, de la SIP. Parallèlement à cela, nous nous étions dit qu'il était également utile de réfléchir à la création d'une pépinière d'entreprises. Cela a été la réflexion du Conseil administratif et, ensuite, du Conseil municipal. Cela n'a pas exactement tourné comme nous le voulions. Je rappelle que nous avons fait baisser les prix de la parcelle d'une manière très forte, car les premiers prix, pour soutenir la SIP, étaient de l'ordre de 24 millions de francs, et que, finalement, nous avons acheté, à l'UBS et à la SBS, la créance de l'ordre de 14 millions de francs. Nous avons fait baisser les prix, en négociant fermement le prix de vente, de 10 millions de francs. Au final, nous n'avons non pas créé une pépinière d'entreprises, mais nous avons installé à cet endroit-là un certain nombre d'entreprises qui avaient des besoins de locaux. Il n'y a donc pas eu création de pépinière d'entreprises, mais il y eu création d'emplois.

Je regrette que cette pépinière d'entreprises n'ait pas pu voir le jour en ville de Genève. Nous sommes d'ailleurs toujours en discussion à ce propos avec le Département de l'économie publique, pour en créer une. Je ne vous cache pas qu'avec M. Lamprecht nous avons été en voir une en Californie, tout à fait intéressante, il y a dix-huit mois de cela. Nous sommes en rapport avec la municipalité de San Jose, qui souhaite nous donner un coup de main dans le développe-

ment d'une pépinière d'entreprises telle que celle que nous avons vue là-bas, et qui fonctionne extrêmement bien. Il s'agit donc, comme vous l'avez compris, de sociétés innovantes, qu'on doit aider dans leur démarrage. Oui à la pépinière d'entreprises, mais, malheureusement, cela ne se fera pas sur le terrain de la SIP, puisqu'il est actuellement occupé en majeure partie par des entreprises existantes et aussi, il faut le dire, par des dépôts de la Ville de Genève, vu que nous avons dû trouver des espaces pour loger une partie de notre matériel.

Je crois que les louanges que vous avez adressées au Conseil administratif sont justifiées, car il travaille bien. Je pense que si nous n'avons pas été atteints, en Ville de Genève, de peste, voire de choléra, c'est aussi dû au fait que le bon docteur Muller était là pour amener sa petite touche à la guérison de la Ville de Genève! (*Rires et protestations.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Losio, vous avez raison de vous étonner de ne rien lire concernant la Délégation à l'environnement pour 1999. M. le maire vous a donné une partie de l'explication. La Délégation à l'environnement est présidée pendant seize mois, à tour de rôle, par un magistrat. Nous sommes trois magistrats dans cette délégation: M. Ferrazino, qui représente le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, M. Vaissade, qui représente le département des affaires culturelles, et moi-même. C'est une tradition.

M. Vaissade, comme l'a dit M. le maire, a présidé cette délégation jusqu'au 31 mai 1999. J'ai ensuite pris, pour seize mois, la présidence. La mission essentielle assignée à cette délégation est – comme vous l'avez rappelé, Monsieur Losio – de tirer des conclusions concernant l'Agenda 21. C'est un travail extrêmement difficile et rigoureux, que nous essayons de faire très consciencieusement.

Dès juin 1999, nous avons mis en piste huit groupes de travail, formés de fonctionnaires, qui ont planché, étudié, auditionné jusqu'à fin janvier. Ils ont demandé d'avoir environ six mois pour pouvoir travailler. Chaque groupe avait un président. Nous avons fait, il faut le dire, plusieurs demi-journées d'étude avec ces groupes de travail, des séances plénières, des journées d'étude aussi pour des groupes de travail séparément, et, au mois de février, nous avons eu, au Château de Penthes, une journée de travail extrêmement importante, qui a été très fructueuse, de l'avis des 40 fonctionnaires qui étaient là – sans vouloir à nouveau se lancer des fleurs. Ces fonctionnaires ont tous dit que c'était la première fois qu'ils voyaient trois magistrats ayant la même conception de l'environnement, de l'écologie et tirant à la même corde – ce qui n'a pas toujours été le cas durant les législatures précédentes!

Les conclusions, les propositions, les pistes concernant l'Agenda 21 m'ont été remises, et, en ce moment, une personne est chargée de rédiger un rapport extrêmement complet, qui comportera une cinquantaine de pages. Il sera soumis en priorité au Conseil administratif, évidemment, et, après, au Conseil municipal pour étude. Nous avons l'ambition de réunir tous les fonctionnaires de l'administration municipale concernés par ces propositions, ces pistes, pour que les applications soient efficaces.

Je dois dire que la collaboration entre les services née de ce travail fructueux a déjà donné des résultats. J'en ai cité un dernièrement, lorsque j'ai parlé du nant Jargonnant. Nous en avons interrompu pendant quelques semaines les travaux – d'ailleurs un conseiller municipal radical m'avait posé la question – pour être en conformité avec l'Agenda 21, et, avec l'accord des Services industriels, de M. Macherel et de M. Beer, nous avons donc revu la «copie». Je crois que c'est vraiment, là, une manifestation très efficace de la volonté du Conseil administratif de mettre en application le suivi du Sommet de la Terre de Rio, l'Agenda 21, et je crois que les écologistes, plus que les autres, seront contents de cette direction que donne le Conseil administratif.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Nous discutons aujourd'hui du renvoi en commission des comptes. L'analyse sera faite page par page, et c'est à ce moment-là que le débat aura lieu au niveau du détail. Donc, sans entrer dans les détails et sans vouloir donner de leçons, je pense que le retour en plénum du rapport de la commission des finances sera intéressant par rapport à un certain nombre de réponses.

L'affaire de la dette a paru dans de nombreux journaux, l'Etat: 10 milliards de dettes; la Ville de Genève: 1,9 milliard. Bref, il y a un certain nombre d'interrogations, et les réponses y seront apportées. C'est un sujet sur lequel beaucoup de personnes s'interrogent. Les comptes 1999 font apparaître une hausse des recettes, qui est due aux rentrées fiscales. Je n'ai pas de leçon à donner; j'estime qu'on doit laisser à la commission une certaine stratégie et discipline dans ses interrogations.

Je dirai que la présentation de ces comptes devrait inspirer le Conseil administratif pour la présentation du budget. Pendant des années, les comptes étaient présentés dans deux bouquins, l'un contenait les chiffres et l'autre le texte, et il fallait tourner des pages dans l'un, des pages dans l'autre. Maintenant, enfin, c'est mieux. Je me demande alors si, pour le budget 2001 qui nous sera soumis cet automne, nous aurons peut-être une grande première et nous imiterons un peu l'Etat de Genève – même si cela ne fait pas plaisir à certains par rapport à la grande fusion.

Je vous dirai aussi, Mesdames et Messieurs, que nous sommes tributaires du Contrôle financier, qui soulève un certain nombre de points pour lesquels, au niveau de la commission des finances, nous ne connaissons pas bien les détails. Il y a une série d'éléments extérieurs, mais l'affaire du Contrôle financier, l'an passé, me donne un certain souci, car je me demande quel va être l'apport du nouveau responsable du Contrôle financier au niveau du rapport confidentiel que la commission reçoit. Ce rapport va-il être dicté ou dirigé en fonction de certaines réponses? J'ai suivi, ainsi que la commission, l'affaire du départ prématuré de l'ancienne responsable et l'arrivée d'une nouvelle personne – que nous n'avons pas encore rencontrée – et je vous dis déjà que, en fonction des réponses et des éléments qu'on nous apportera... Mais j'attends plutôt le travail de la commission avant d'énoncer de grandes lignes de conduite.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) acceptera le renvoi des comptes rendus 1999 en commission, mais avec un certain nombre d'interrogations.

M. Sami Kanaan (S). Suite à l'excellente intervention de mon collègue M. Losio, je pourrai me contenter de le rejoindre sur plusieurs points. Pour le groupe socialiste, il est clair que ces comptes sont une bonne nouvelle. Je ne me souviens pas du tout d'une époque où j'aurais siégé avec de pareils résultats, puisque je ne siége que depuis trois ans. C'est donc une grande première – agréable, il faut le dire. J'ai été «drillé», déjà avant de siéger, en tant que membre de mon parti, à gérer des déficits, nous étions marqués par cela. Il y a, en quelque sorte, toute une génération politique, celle des années 90, qui a été éduquée à devoir vivre avec des déficits, parfois même importants, et à devoir faire des choix parfois difficiles.

Mon collègue Losio l'a dit, l'Alternative a prouvé à cette époque qu'elle pouvait gérer cette situation, sans coupe à la hache, sans drame, non pas sans dommage, il faut le dire, puisqu'il y a eu des sacrifices. Il y a eu des sacrifices du côté des subventionnés et du personnel, il y a eu des retenues de projets, c'est-à-dire des initiatives que nous n'avons pas pu réaliser en raison de cette situation déficitaire. Ce n'était donc pas totalement sans dommage; d'ailleurs, si cela avait été le cas, nous le saurions. Nous avons souffert, mais c'est resté dans des limites acceptables, je crois, pour tout le monde, en tout cas pour une immense majorité des personnes qui, d'une manière ou d'une autre, dépendent de la Ville. Je pense surtout à tous les prestataires, les gens qui reçoivent des subventions et, bien sûr, le personnel – et cela pendant dix ans, ce qui est une longue période.

Je rappelle aussi que, vers 1997 – il n'y a donc pas si longtemps – le Conseil administratif – et je ne lui en veux pas, car il se fait aux fameux experts écono-

miques, auxquels il ne faut apparemment pas faire confiance – nous annonçait que, si nous ne faisons pas des économies à la hache, nous allons vers des déficits de l'ordre de 80 millions de francs. Heureusement, nous n'avons, à l'époque, pas suivi le Conseil administratif et nous n'avons surtout pas commencé à couper des services entiers. Je vous rappelle que les propositions préconisées visaient à supprimer quasiment entièrement les agents de ville, à arrêter nos compétences dans différents domaines et à se contenter de ce que les experts appelaient, à l'époque, les tâches constitutionnelles de la Ville de Genève. Nous n'avons pas suivi le Conseil administratif sur la plupart des propositions, heureusement, car cela aurait été totalement excessif comme réaction. D'ailleurs, cela devrait nous inciter à tirer des leçons pour l'avenir sur la fiabilité des prévisions.

Il faut s'attarder une ou deux minutes sur les motifs principaux qui font que les comptes rendus 1999 présentent de bons résultats, parce qu'il y a des leçons à tirer aussi de ce côté-là. Forcément que la Ville de Genève, en tant qu'acteur public, a une part de responsabilité relativement modeste dans l'amélioration des recettes fiscales. C'est naturel, c'est normal. Ce sont des forces économiques de fond, et nous n'avons qu'une influence marginale. Cela dit, nous avons une influence, et, là, je rejoins M. le maire, qui dit que nous pouvons, par différents mécanismes – et nous le faisons en permanence, même si nous ne nous en rendons pas toujours compte – influencer les conditions-cadres de l'activité économique et sociale en ville et dans le canton. La Ville est avant tout un mandataire de travaux et nous, le groupe socialiste, avons toujours défendu l'idée, même dans les années de crise, de ne pas suspendre complètement les investissements et de maintenir une politique aussi anticyclique que possible, malgré la crise, pour ne pas couper encore plus des sources de revenus pour les entreprises qui, d'une manière ou d'une autre, travaillent pour la Ville de Genève, en particulier dans le bâtiment.

Nous contribuons beaucoup à la qualité de vie, et c'est vrai que nous n'avons pas tous, ici, la même vision de ce que veut dire améliorer la qualité de vie. Nous avons des débats épiques sur la circulation, mais, cela dit, de par la politique dans le domaine des espaces verts, de la circulation et de l'aménagement urbain, nous apportons une contribution certaine à la qualité de vie de cette ville. Je vous rappelle que, si les entreprises viennent à Genève, et elles viennent même en grand nombre depuis quelque temps, c'est, entre autres, grâce à cette fameuse qualité de vie; et, là, la Ville a une responsabilité absolument certaine.

Nous avons aussi un gros travail social de compensation, c'est-à-dire que la Ville de Genève, avec l'Etat, bien sûr, a une grosse contribution à apporter pour compenser les effets pervers des inégalités. Là, mon collègue Losio a parfaitement raison lorsqu'il dit que la reprise est là, mais qu'elle n'est pas là pour tout le

monde. Je dirai que l'augmentation des débiteurs douteux au niveau fiscal est aussi un symptôme très clair du fait que tout le monde n'arrive pas à profiter de cette reprise. J'ajouterai que notre responsabilité, ici, doit être de veiller, de manière extrêmement attentive, à toute cette partie de la population qui, soit provisoirement, soit de manière plus durable, n'arrive pas, ou n'arrivera pas, à obtenir une partie des fruits de cette croissance. La Ville n'a malheureusement que peu d'influence sur les paramètres qui font la redistribution des richesses, en partie au niveau fiscal. En revanche, elle peut compenser ses effets les plus pervers, et je peux vous assurer qu'il y a, dans la population, de nombreuses personnes qui ont de sérieux problèmes, car la reprise a aussi des effets pervers. Le marché du logement est en train de retourner à une situation que nous croyions terminée: celle des années 80, avec une hausse des loyers, une hausse des prix de toutes sortes. Le pire, c'est que nous risquons éventuellement de voir apparaître des tendances inflationnistes dans peu de temps si la reprise continue à avoir un caractère, au moins partiel, de surchauffe. L'inflation, c'est bien connu, est surtout une catastrophe pour les couches de la population à bas revenus.

Alors, l'annonce de la reprise économique est une bonne nouvelle, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, la non-fiabilité des prévisions économiques nous incite à une très grande prudence. Il y a quelques années, en 1997, on s'est planté sur la croissance des déficits, et c'est une bonne chose. Cela dit, on peut parfaitement aussi se planter sur l'avenir, et, en particulier, toute prévision qui nous garantirait cinq, six années de bonis budgétaires, je n'y crois pas. Tant mieux s'il y a des bonis, mais on aurait presque envie de dire que chaque boni budgétaire qui vient est à prendre comme il est, sans en tirer de conclusions hâtives et excessives sur les années à venir.

Cela dit, les comptes 1999 qu'on a cette année, on risque de les avoir en 2000. Que fait-on en cas de boni budgétaire? Je ne vous cacherai pas que je dois réviser mes règles, car, déjà au niveau technique, je ne suis même pas sûr de la manière dont se passe le processus décisionnel. Je le découvrirai et je suis très curieux de le découvrir; c'est au moins une chose agréable que j'apprendrai ces prochains mois.

Sur un plan plus politique, j'ai l'impression que le boni se dégageant des comptes 1999 réveille surtout tous les appétits et qu'on l'a déjà affecté dix fois; c'est normal. Tous les projets qu'on aura mis dans les tiroirs ressortent, tous les sacrifices qu'on aura imposés au personnel et aux subventionnés, évidemment, sont remis en question et c'est normal.

Le groupe socialiste voudrait séparer la discussion sur deux niveaux. Il y a la question des comptes, donc la question d'un boni. Je l'ai déjà dit, c'est une somme en quelque sorte unique qu'on a à disposition; il faut la considérer comme dépense unique et non pas comme une espèce de nouvelle recette garantie sur

plusieurs années. Parallèlement, il y a la discussion budgétaire à venir. Là, effectivement, on peut essayer de tenir compte de l'amélioration de la situation valable au moins deux, trois ans, et en établir une stratégie. Pour ce qui est des bonis, comme il s'agit d'une somme unique, le groupe socialiste proposera forcément des affectations de type unique.

Concernant la dette, nous sommes effectivement soucieux du fait qu'elle pèse pour près de 90 millions de francs dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève. Ces 90 millions pourraient en plus augmenter. Même si nous avons une gestion de la dette qui est remarquable actuellement, les taux d'intérêt pourraient remonter et, tôt ou tard, se répercuter sur notre charge. Là, je peux vous garantir, chers collègues, que 1/4 ou 1/2% en plus en moyenne sur cette charge, cela représente déjà des sommes considérables au budget de fonctionnement, 5 ou 10 millions de francs potentiellement, sur lesquelles nous ne pouvons pour ainsi dire rien faire. Ce n'est pas pour demain, mais cela pourrait venir assez rapidement. C'est la capacité d'action sociale de la Ville de Genève qui serait à nouveau mise en danger de manière grave. Donc, si les socialistes sont soucieux de la dette, ce n'est pas pour faire plaisir aux banques ou à je ne sais qui d'autre, c'est simplement parce que nous sommes soucieux de maintenir nos prestations sociales et notre capacité d'action en général. Nous aimerions donc qu'il y ait un geste pour la dette, mais pas un geste exclusif; toutes sortes d'investissements peuvent être envisagés, des actions ponctuelles.

Concernant la stratégie budgétaire, il y a des rattrapages à faire, c'est certain, pour les subventions et pour le personnel. Cela dit, nous sommes un peu inquiets d'apprendre que le Conseil administratif a déjà affecté une partie du boni sans nous consulter et que, en plus, il semblerait que les négociations avec le personnel soient déjà terminées. Alors, si on rétablit tous les mécanismes salariaux pour le personnel, je vous annonce que tous les subventionnés vont demander une augmentation de leurs subventions, et de manière légitime. De ce point de vue là, nous craignons, déjà à présent, de générer des dépenses de fonctionnement en augmentation, alors que, comme je vous l'ai dit, nous pensons que cette amélioration budgétaire n'est pas forcément durable.

Ma dernière remarque concerne les réformes. C'est en période d'embellie budgétaire qu'il faut profiter de faire des réformes. Le groupe socialiste reviendra à la charge sur différents aspects, sur la gestion du service public, sur la gestion des subventions, sur la répartition des tâches avec l'Etat, ainsi que sur le statut du personnel municipal. Nous reviendrons à la charge avec des réformes, car c'est l'occasion ou jamais, dans la mesure où nous sommes débarrassés de pressions budgétaires qui feraient que les réformes seraient interprétées dans le mauvais sens du terme. Je laisse à mon collègue Sormanni le soin de faire un commentaire plus spécifique sur les comptes.

M. Pierre Muller, maire. Je donne rapidement une réponse à M. Lyon, qui revient – telles les hirondelles au printemps – toujours avec la même chose, à savoir les problèmes que nous avons connus au Contrôle financier. Monsieur Lyon, n'ayez crainte, le nouveau chef du Contrôle financier, qui a été choisi à l'unanimité par le Conseil administratif et avec l'appui du personnel du Service du contrôle financier, aura le plaisir de venir vous expliquer tout ce que vous pouvez imaginer sur le fonctionnement dudit service et sur le fonctionnement plus général de l'administration municipale. Cela est prévu tout prochainement à la commission des finances, dont vous êtes un éminent membre.

Pour vous répondre, Monsieur Kanaan, je vous dirai que vous avez raison, la qualité de vie à Genève, et en particulier en ville de Genève, est un facteur important pour la venue d'entreprises. De par les contacts que j'ai ici, localement, ou sur le plan international, cela est souvent mis en avant. Nous faisons même la promotion, lorsque nous sortons de Genève, de l'excellente qualité de vie que nous avons ici, à Genève.

En ce qui concerne plus précisément les débiteurs douteux, c'est vrai que la facture est en train de monter dangereusement; mais il se trouve que ce ne sont pas seulement les personnes à revenus faibles qui ont de la peine à payer leurs impôts. Je dirai même que ces dernières ont une conscience bien plus grande de la chose publique et font des efforts généralement importants pour régler leurs factures. Mais il y a des gens, et c'est une déviance de notre société, qui préfèrent, par exemple, partir en vacances plutôt que de payer leur impôts, qui utilisent l'argent des caisses maladie pour leurs loisirs et, vous le savez très bien, se moquent – il faut le dire clairement – de régler la facture fiscale. Ces gens-là, on les retrouve au niveau des débiteurs douteux. Croyez-moi que, en ce qui concerne la taxe professionnelle, dont nous avons la maîtrise de la facturation, nous ne lâchons pas prise, car nous estimons que ce qui est dû est dû.

Maintenant, concernant les prévisions fiscales, il est vrai que ces prévisions se sont affinées, mais qu'elles n'ont pas toujours été à la hauteur de ce qu'on souhaitait. Une chose est sûre: un indicateur que nous prenons régulièrement en compte – et c'est ce que nous avons déjà fait pour l'élaboration du budget 2001 – est la masse salariale. Lorsqu'on voit que la masse salariale des caisses de compensation, qu'elles soient privées ou publiques, augmente, on peut estimer qu'il y a là une potentialité d'augmentation de la fiscalité, et nous en tenons compte dans l'élaboration de notre budget.

Pour répondre, peut-être en avant-première, à la question que vous vous posez en ce qui concerne la réduction de la dette, Monsieur Kanaan, c'est très simple. Il faut, bien sûr, avoir un boni au niveau du compte de fonctionnement, mais il faut aussi avoir un autofinancement à 100% de nos investissements, sans quoi nous sommes obligés d'emprunter sur les marchés publics, et, à ce moment-là, cela

signifie que notre dette s'alourdit. Le mécanisme est donc relativement simple. Mais il est vrai aussi que, grâce à cette augmentation de la dette, respectivement due aux investissements que nous avons consentis pendant ces années de difficultés économiques, nous avons donné du travail – et vous l'avez dit très justement – à un certain nombre d'entreprises, pas seulement dans le domaine de la construction, mais on peut dire globalement dans l'économie genevoise. Pour cela, la Ville de Genève est, indirectement, un pourvoyeur d'emplois important pour l'économie genevoise. Je pense que nous devons continuer d'agir de la sorte.

J'ai oublié de vous dire, lors de ma petite introduction de tout à l'heure, que le Conseil administratif, nouvelle mouture, a innové cette année par rapport au boni. Puisque cela fait un certain nombre d'années que nous n'avions pas connu pareille embellie, nous avons prévu d'octroyer un supplément de salaire au personnel de la Ville de Genève. Je pense que c'est bien de féliciter l'administration, ses fonctionnaires, lorsque nous avons des comptes positifs et de leur faire – excusez-moi de le dire, sans être paternaliste – un petit cadeau. C'est ce que nous faisons, d'autant plus que, parallèlement à cela, vous l'avez compris, nous avons proposé aussi une affectation de 2 millions de francs à des actions sociales d'urgence. Je pense que nous faisons là, sur les deux tableaux, quelque chose d'extrêmement positif.

Pour terminer, je cois que vous avez parfaitement raison de dire que, lorsque nous sommes en période de haute conjoncture, il est temps de penser à certaines réformes. Ce n'est pas dans une autre période que nous devons le faire, et je pense que nous devons entreprendre un certain nombre de réformes, déjà, je l'espère, dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2001. Là, il y a probablement des économies d'échelle à faire, si nous répartissons un petit peu mieux la charge entre les cinq départements. La décision qui a été prise, que je vous ai communiquée à la dernière séance du Conseil municipal, à savoir le regroupement des garages municipaux à la Voirie, dans le département de M. Ferrazino, est une des mesures concrètes d'économies à terme, d'ici une année, par rapport à la ligne budgétaire que nous avons dans les différents départements à ce sujet.

Donc, réformes, oui, en période de haute conjoncture, certainement. Je pense qu'il faut que le Conseil administratif se mette encore plus au travail dans ce sens-là et je suis persuadé que nous viendrons devant vous, j'espère déjà pour le projet de budget 2001, avec des réformes.

M^{me} Michèle Ducret, présidente de la commission des finances (R). Je m'exprimerai tout d'abord en tant que présidente de la commission des finances, en vous indiquant que la commission va commencer ses travaux, si ce Conseil lui

renvoie le projet de comptes, dès la semaine prochaine et espère avoir terminé à la mi-juin, de façon que le rapport soit rendu au moins pour la séance du mois de septembre.

Maintenant, je voudrais simplement faire quelques remarques en tant que simple membre de la commission des finances et en tant que simple conseillère municipale. Je remarquerai, de façon préliminaire, que je regrette le manque d'intérêt que semble montrer quelquefois le Conseil municipal à propos des affaires financières, qui sont, finalement, la chose la plus importante pour les conseillers municipaux, en général. L'argent, comme on le sait, est le nerf de la guerre, donc en parler et savoir d'où il vient, où il va et comment on s'en occupe, c'est la chose la plus importante du travail d'un conseiller municipal.

Je voudrais aussi remarquer que le résultat financier excellent qui nous est présenté aujourd'hui est le fruit de plusieurs facteurs cumulés, comme on l'a souvent constaté: une amélioration notable des rentrées fiscales, une amélioration de la conjoncture économique, qui semble être encore plus importante que ce qui avait été vu auparavant. Je dois dire que la bonne santé de l'économie, qui nous permet ces bons résultats, n'est pas, à notre avis, à nous les radicaux, due surtout à la bonne gestion de la majorité du Conseil administratif et au bon travail de M. Muller, mais surtout à l'économie elle-même. Nous aimerions aussi saluer l'effort du Conseil administratif et de son administration pour sa gestion rigoureuse. Mais nous voudrions tout de même signaler que cette embellie ne doit pas nous faire perdre la tête et que nous ne devons pas faire la politique du «rien appris tout oublié», alors que les choses vont mieux. Je crois que nous devons tirer des leçons de ce que nous avons vécu ces années précédentes, de cette période de crise et que nous devons continuer de garder la tête froide.

J'aimerais aussi que nous puissions faire un effort en vue d'assainir la dette. Je crois que c'est un souci de tous les groupes de ce Conseil et je m'en félicite. Je regrette, avec mon groupe, que les prévisions aient été si loin de la réalité, puisque, finalement, on pouvait voir dans toute l'Europe que la conjoncture économique s'améliorait. Nous allons étudier en détail ces comptes en commission, et, naturellement, je vous propose leur renvoi en commission.

M. Daniel Sormanni (S). Juste quelques mots concernant ces comptes, desquels, bien évidemment, je suis également satisfait. Je crois qu'il y a tout de même un certain nombre d'éléments à retenir par rapport à la problématique de ces comptes.

On a pu voir que les revenus des impôts sont d'un peu plus de 100 millions de francs et que, effectivement, cela est dû à l'amélioration de la conjoncture écono-

mique, mais également – je crois qu’il faut aussi le relever – au bon travail de l’administration fiscale cantonale, qui a notablement amélioré sa façon de percevoir les impôts et de contrôler les déclarations fiscales. Cela a d’ailleurs été relevé dans le rapport du Conseil administratif, mais je tenais aussi à le souligner.

Il faut également relever – je le dis chaque année, car je pense que c’est mérité, M. le maire l’a également dit – l’excellent travail fourni par le Service de la taxe professionnelle, où l’on constate un résultat assez extraordinaire, puisqu’on voit que les recettes de la taxe professionnelle sont de 40% supérieures à celles de l’an dernier. C’est quand même quelque chose d’assez incroyable, qui montre bien le regain de l’activité professionnelle; 40% sur un résultat qui était déjà un record l’an dernier, car jamais un tel résultat n’avait été atteint. Il faut donc relever l’excellent travail effectué par le Service de la taxe professionnelle concernant le contrôle des déclarations et l’encaissement qui y est fait. Un bon indicateur, d’ailleurs, du travail fourni est également la considérable diminution des recours des entreprises en ce qui concerne les taxations pour la taxe professionnelle. La commission de recours n’a bientôt plus rien à faire, eh bien, c’est tant mieux; cela montre que le travail est bien fait. Taxe non contestée égale taxe encaissée et, donc, bons résultats financiers.

Je remarque aussi, en ce qui concerne les investissements qui avaient été programmés en 1999, que, malheureusement, le taux de réalisation est extrêmement bas: 55%. C’est inquiétant, et j’espère que le Conseil administratif se penchera sur cette problématique. Il ne sert à rien de voter des budgets dans lesquels nous acceptons des dizaines, voire des centaines, de millions de francs d’investissements, qui occasionnent un certain nombre de coûts, qui sont budgétés par rapport à la charge de la dette notamment et qui, ensuite, ne sont pas réalisés pour des raisons qui, en ce qui me concerne, m’échappent. Il faudrait que le Conseil administratif se penche sur cette question et qu’on puisse revenir à des taux de réalisation de nos investissements – qui sont un soutien important à l’emploi, nous l’avons souligné – un peu plus conformes à ce qui est budgété. 55% de réalisation, c’est à peine plus que la moitié et c’est tout de même inquiétant.

Lorsqu’on voit que les charges de personnel présentent globalement une économie de 4,7 millions de francs par rapport aux prévisions – personnel, temporaires et cotisations à la Caisse d’assurance du personnel (CAP) – j’aimerais dire qu’il faut savoir raison garder par rapport à l’avenir, puisque le Conseil administratif a décidé la suppression du gel des mécanismes salariaux. Je vois M. le maire hocher de la tête, mais c’est ce qu’on nous a dit et, en ce qui me concerne, je m’en réjouis. Simplement, il faut bien savoir ce que cela va occasionner comme coût à l’avenir. D’ailleurs, dans le résultat des comptes, on voit qu’une grande partie de l’économie, ou du non-dépensé, sur la charge salariale est due à des économies sur la CAP. Cela montre bien que, finalement, par le gel des mécanismes sala-

riaux, il n'y avait pas d'augmentation non plus des cotisations à la CAP, et c'est là que l'économie a été réalisée. Il faut donc savoir que la suppression de ce gel générera des coûts assez importants, la première année et les années suivantes, et il faudra veiller à bien les intégrer dans les budgets futurs qui seront présentés.

J'aimerais aussi faire une petite remarque en ce qui concerne la provision pour le poste «Pertes sur débiteurs»; il fallait le faire, c'est une bonne chose. Simplement, moi, j'adore les choses qui sont véritablement réelles. L'Etat donne des leçons en la matière – je le redis encore une fois ici – et oblige les communes, en l'occurrence la Ville de Genève, à constituer une provision égale à 30% du montant du reliquat des débiteurs. Moi, j'aime bien que ceux qui édictent des règles les appliquent également. Or l'Etat, lui, ne constitue pas de provision! L'adage «Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais», cela, je déteste! Monsieur le maire, vous transmettez au gouvernement cantonal, vous l'avez déjà fait, mais vous le redirez: il faut aussi que l'Etat songe à budgéter une provision pour faire face aux créances fiscales irrécouvrables. Il ne suffit pas pour l'Etat d'exercer son droit de tutelle et de charger les communes de constituer une telle provision, alors que lui n'est pas fichu de la constituer. Bonne gestion commence par soi-même, il faut d'abord balayer devant sa porte.

J'aimerais aussi relever – cela a déjà été dit – l'excellente gestion qui est faite en ce qui concerne les intérêts passifs et remercier M. le maire, ainsi que ses services, du travail fourni. Cela représente un travail important, car la dette a tout de même augmenté. En réalité, depuis plusieurs années, les taux d'intérêt baissent. C'est une bonne chose, pourvu que cela dure, et nous pouvons espérer que les taux d'intérêt sur le marché financier restent suffisamment bas. Il est vrai que, même s'ils augmentent, l'effet n'est pas tout de suite perceptible, compte tenu de la durée des emprunts, mais s'ils augmentaient quelque peu, nous aurions très rapidement une augmentation de la charge de la dette. Par conséquent, il faut rester très attentifs. La question se pose de savoir dans quelle mesure on pourrait diminuer un peu la dette, compte tenu des excédents que nous avons en compte cette année. Je pense que la commission des finances examinera cette proposition. Cet excédent ne doit pas uniquement être affecté au remboursement de la dette, mais une partie doit y être consacrée; cela me paraît relativement important.

Le Conseil administratif – et je terminerai par là – a aussi relevé les efforts qui doivent encore être soutenus en ce qui concerne la création d'emplois. J'ai évidemment une lecture un peu partisane, puisque j'en déduis que le Conseil administratif souhaite que les instruments qui ont été mis en place – en l'occurrence, celui mis en place par le Conseil municipal, la Fondetec – puissent poursuivre leur travail. Par conséquent, il ne serait peut-être pas inutile, dans la répartition d'un boni, de songer à donner quelques fonds supplémentaires à la Fondetec, mais le Conseil municipal en décidera.

Lors de l'étude de ces comptes en commission des finances, nous aurons l'occasion d'avoir affaire au nouveau Contrôle financier revigoré, puisque, apparemment, il est maintenant en action. Malheureusement, malgré la motion N° 42 qui a été votée le 18 décembre 1999, nous n'avons eu aucun renseignement sur la réorganisation du Contrôle financier. Toutefois, nous aurons prochainement, lors de l'étude des comptes, l'occasion de voir le nouveau Contrôle financier en action et nous nous en réjouissons par avance.

En ce qui nous concerne, *a priori*, nous pensons qu'il ne serait pas judicieux de diminuer les impôts. Je dis cela en préambule, au cas où quelques conseillers municipaux, sur les bancs de l'Entente, y auraient songé – ils y songent en tout cas dans les couloirs. Cette année, nous avons un excellent résultat financier économique sur la recette des impôts, mais il ne faut pas dire que nous allons rembourser les contribuables ou, pour le moins, diminuer les impôts dans le futur. Je crois qu'il faut savoir raison garder, la reprise économique est tout de même fragile, rien ne nous dit qu'elle va encore continuer longtemps. Nous ne savons pas dans quelle mesure nous allons pouvoir continuer à avoir des recettes fiscales aussi importantes. Soyons raisonnables, ne baissons pas les impôts, je pense que ce serait totalement irréaliste aujourd'hui, assainissons plutôt la dette. Pendant les années de disette, nos collègues de l'Entente ont dit: «Lorsque nous aurons de meilleures recettes, il faudra plutôt rembourser la dette.» Aujourd'hui, ils constatent qu'il y a une nouvelle recette, à la limite, ils s'en fichent de rembourser la dette, mais ils voudraient plutôt baisser les impôts. Eh bien, là, je pense que c'est probablement une stratégie dont le but est de paralyser l'action des collectivités publiques, et, en ce qui nous concerne, nous n'en voulons pas.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons entendu tout à l'heure plusieurs hommages au Conseil administratif et nous n'allons pas partir sur une autre voie, Madame la présidente, rassurez-vous! On a parlé de maîtrise des coûts. Nous avons effectivement lu, à la page 1/12, que les charges de fonctionnement sont inférieures de 1,7 million de francs à celles prévues au budget 1999. Nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier ce chiffre, mais nous le prenons pour du bon pain. Il est clair que si c'est véritablement 1,7 million de francs, c'est forcément très peu, puisque, en réalité, c'est même une non-dépense de 1,7 million de francs. Bravo et tant mieux si on peut se joindre à d'autres compliments.

C'est au niveau des recettes que je voudrais retenir votre attention. Elles sont évidemment bien plus heureuses que nous ne l'avions pensé, et je voudrais rappeler, car c'est un peu une introduction à la motion N° 48 dont nous parlerons demain, qu'elles sont un signe extrêmement intéressant de ce qui s'est passé en ville, en termes d'activité économique. Nous notons donc que les personnes physiques, vous, moi et beaucoup d'autres ici d'ailleurs, ont rapporté 50 millions de

francs de plus, soit une augmentation de 14%, ce qui est assez étonnant. Nous notons que les personnes morales ont rapporté 26 millions de francs de plus, c'est-à-dire une proportion de plus d'un quart supérieur; c'est vraiment formidable. Enfin, la taxe professionnelle, si bien gérée maintenant – et, là, je ne peux qu'approuver M. Sormanni – a rapporté 24 millions de francs de plus, soit une augmentation de 39%. Tout cela nous fait, grosso modo, un supplément de recettes de 100 millions de francs.

Je ne vais pas développer maintenant, Madame la présidente, mais c'est juste pour mettre ces chiffres en tête, à titre d'apéritif, que je les rappelle, puisque nous aurons à en parler plus tard. C'est justement là qu'il faut que nous soyons attentifs à la manière de gérer l'abondance. Car il reste quand même la dette, et, là, le maire, et néanmoins magistrat chargé des finances, l'a bien dit: la dette reste une chose importante. Quant à nous, nous continuons de considérer que la dette est toujours un désavantage, indépendamment du fait qu'on peut gérer une collectivité publique avec une dette. Les théories divergent à ce propos, il y a des gens bien des deux côtés pour plaider. Il faut néanmoins considérer que la dette, dans la mesure où elle est faite par rapport à des fonds privés, même si ce sont des institutions de prévoyance, doit être minimale. C'est, à notre avis, l'idéal.

Nous devrons peut-être aborder par la suite, et non pas directement à partir des comptes, la manière de gérer cette possible abondance. Pour nous, je ne vous cacherai pas que, indépendamment de la dette que nous voulons diminuer au maximum, s'il existe une action devant prioritairement bénéficier de l'excédent de revenus, dans cette situation économique que nous connaissons, où les biens supplémentaires ne sont pas également répartis, c'est le social, dans la lutte contre l'exclusion. C'est là que, avant même le personnel, avant même d'autres dépenses culturelles ou sportives, nous tenons à placer la priorité.

Nous espérons que le nouveau Contrôle financier sera à l'égal du précédent, bien que nous sachions qu'il y a eu quelques problèmes. Mais, à notre niveau, Madame la présidente, nous avons un Contrôle financier qui nous a rendu d'éminents services; nous allons découvrir le nouveau Contrôle financier et nous espérons qu'il sera aussi vif que le précédent; sinon, comment faire pour apprécier si tout a été géré avec rigueur? Nous fondons de grands espoirs dans le contrôle de gestion, tel qu'il a maintenant été mis sur pied, parce que c'est à partir de là que nous pourrions notamment mieux connaître quels sont les coûts des différentes activités.

Je voudrais terminer, Madame la présidente, en disant que nous pensons que le développement de l'activité du contrôle de gestion nous permettra d'avoir, en plus de ce superbe rapport de gestion, qui est très bon, un véritable bilan social, comme on l'a fait, certes, mais aussi un bilan économique, de façon que l'on comprenne ce que fait la collectivité publique Ville, indépendamment des dépar-

tements, mais par rapport aux grands domaines d'intervention, que ce soit, précisément, pour le culturel, l'animation ou pour le social, car il nous paraît important que la population sache exactement où va l'argent, à quels services il est attribué et ce que l'on fait pour la population qui vit en ville de Genève.

La présidente. Nous interrompons ici notre débat sur les comptes.

J'aimerais excuser l'absence de M. André Hediger, qui a dû partir à 18 h au comité du Tour de France à la voile. M. Hediger a une autre assemblée, à 19 h 30, celle du comité de la caisse de retraite des pompiers volontaires; il sera donc de retour à 21 h 30. C'est pour cette raison que les points le concernant seront reportés. Je vous souhaite bon appétit. Nous reprenons à 20 h 30.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4310
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4310
3. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M ^{me} Liliane Johner, MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Guy Savary et Christian Zaugg: «Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève» (PA-5)...	4311
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 295 000 francs pour la journée du 22 septembre 2000 «En ville, sans ma voiture!» (PR-47). Troisième débat	4312
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 698 250 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain entre l'avenue Wendt, les rues de Bourgogne, des Franchises, Edouard-Rod et Liotard (PR-48)	4316
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs, destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19 ^e programme d'investissements quadriennal (PR-49)	4326
7. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999 (PR-50).....	4353
8. Propositions des conseillers municipaux	4769
9. Interpellations	4769
10. Questions	4769

La mémorialiste:
Marguerite Conus